REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027




Ville de
MONTGERON

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# SOMMAIRE

**PREAMBULE – CONTEXTE GENERAL ..... 3**

**I- CONTEXTE MACROECONOMIQUE ..... 4**

**II- PROJET DE LOI DE FINANCES 2027 ..... 6**

**III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 ..... 10**

**A-** LES PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ..... 10

*A1. Evolution des contributions directes et de la fiscalité reçue par la commune ..... 11*

*A2. Evolution des principales dotations et subventions perçues par la commune ..... 13*

*A3. Evolution des autres recettes pour la commune ..... 15*

**B-** LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ..... 16

*B1. Les grands projets de service public ..... 17*

- Pôle Cohésion sociale et population ..... 17
- Pôle Dynamiques culturelles, sportives et éducatives ..... 20
- Pôles Direction générale, vie locale et ressources ..... 26

*B2. Eléments relatifs à la rémunération du personnel et aux effectifs ..... 28*

- Données relatives à la structure des effectifs ..... 29
- Données relatives à la formation ..... 34
- Données relatives au temps de travail ..... 35
- Données relatives aux éléments constitutifs de la rémunération des agents ..... 36
- Données relatives aux dépenses de personnel ..... 37

**C-** AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE ..... 40

**IV- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT ..... 42**

**A-** PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ..... 42

**B-** ENDETTEMENT ET DUREE DE DESENDETTEMENT ..... 46

*B1. L'endettement ..... 46*

- Profil d'extinction de la dette : ..... 47
- Dette par type de risque ..... 47
- Dette selon la charte de bonne conduite de Gissler ..... 48
- Dette par prêteur ..... 49

*B2. Capacité de désendettement ..... 49*

**CONCLUSION ..... 50**

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# PREAMBULE – CONTEXTE GENERAL

Préalablement au vote du **Budget Primitif (BP)**, la réglementation prévoit la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, qui a pour vocation de présenter aux membres du Conseil municipal, les informations essentielles leur permettant d'appréhender les orientations budgétaires proposées pour mettre en œuvre l'action publique locale.

Le DOB s'appuie sur le présent **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** qui, conformément à l'article D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, comporte : les principaux éléments de contexte macroéconomique international et national (**I**) ; les principales mesures du projet de loi de finances pour 2027 (**II**) et enfin les orientations budgétaires locales faisant état des ressources et charges de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement et l'endettement (**III**).

Ce débat vise à préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Ainsi, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2027.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution de la fiscalité locale, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette ainsi que sur les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans la commune.

Ce rapport d'orientation budgétaire marque l'entrée dans une nouvelle mandature et constitue la première étape de la trajectoire financière du mandat. Les orientations présentées tiennent compte des informations disponibles à ce jour, tout en intégrant la nécessité de conserver une capacité d'adaptation face aux évolutions susceptibles d'affecter les finances locales au cours de l'exercice 2027.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# I- CONTEXTE MACROECONOMIQUE

La situation économique mondiale en 2026 est marquée par un choc énergétique majeur, consécutif au conflit au Moyen-Orient, déclenché fin février 2026. Il s'ajoute aux tensions commerciales héritées de 2025 et à une politique internationale toujours fragmentée.

La croissance mondiale reste relativement solide malgré les tensions économiques. Selon les prévisions du FMI, elle atteindrait **3,1 % en 2026**, après **3,5 % en 2025**, puis remonterait à **3,4 % en 2027**. Cette moyenne masque toutefois des situations très différentes : les pays développés sont soutenus par les investissements dans l'intelligence artificielle, tandis que les pays dépendants des importations d'énergie, comme la France, subissent les effets de la hausse des prix du pétrole et du gaz.

Le cours du pétrole, qui s'établissait autour de 73 $ le baril de Brent fin février, a dépassé les 100 $ au cours de l'été, en raison des perturbations de l'approvisionnement mondial liées au conflit, notamment autour du détroit d'Ormuz. Ce choc pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les coûts de production des entreprises.

Le **PIB** des États-Unis progresserait de **2,3 % en 2026**, porté par l'investissement technologique, en particulier dans l'intelligence artificielle.

La **zone euro** résiste mieux que prévu, avec une **croissance supérieure à 1** % en 2026 (révisée en hausse de 0,2 point), tirée par l'Espagne (2,5 %) et par le net redressement de l'Allemagne (1,3 %, soit +0,6 point).

Les principaux risques à court terme concernent :

- La prolongation du conflit au Moyen-Orient et ses effets sur les prix de l'énergie ;
- Le retour de l'inflation et le durcissement des conditions de financement qui en découle ;
- Une éventuelle révision à la baisse des gains de productivité attendus de l'intelligence artificielle, qui pourrait freiner l'investissement ;
- La persistance des tensions commerciales et la hausse de l'endettement public mondial.

**L'inflation repart à la hausse** sous l'effet du choc énergétique, après plusieurs années de décrue. Dans la **zone euro**, elle atteignait **3,2 %** en août 2026 ; la Banque centrale européenne (BCE) prévoit 3,0 % en moyenne en 2026 et 2,5 % en 2027.

Avec une croissance mondiale faible, des prix et des taux d'intérêt en hausse, la commune doit rester prudente face aux facteurs sur lesquels elle ne peut pas avoir la maîtrise : énergie, emprunts, matières premières qui ont un impact direct sur les marchés publics.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

**SUR LE PLAN NATIONAL**, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et de l'incertitude politique et budgétaire, la croissance ne serait que de 0,4 % en 2026 selon la Banque de France, contre 0,9 % prévu il y a un an. Elle **se redresserait progressivement pour atteindre 0,9 % en 2027** (1,0 % retenu par le PLF 2027).

Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) juge d'ailleurs l'hypothèse gouvernementale de 1,0 % pour 2027 *optimiste*, la plupart des prévisionnistes se situant 0,1 à 0,3 point en deçà, et estime que les risques sont orientés à la baisse. La durée du conflit au Moyen-Orient, l'évolution des prix de l'énergie, la remontée des taux d'intérêt et l'incertitude politique à l'approche de l'élection présidentielle 2027 constituent les principaux facteurs d'incertitude.

Après le fort épisode inflationniste enregistré en 2022 et 2023 (respectivement +5,2 % et +4,9 %), puis un net ralentissement en 2024 et 2025, **l'inflation** connaît un regain en 2026, principalement sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Selon les estimations de l'INSEE, les prix à la consommation progressent de **3,0 %** sur un an en septembre 2026, contre +2,4 % en août, sous l'impulsion notamment des produits pétroliers et du gaz.

Malgré cette remontée ponctuelle, les perspectives demeurent plus favorables à moyen terme. La Banque de France anticipe une inflation moyenne de **2,3 % en 2026**, avant un retour sous le seuil de 2 % avec une inflation estimée à 1,9 % en 2027, puis 1,6 % en 2028.

En outre, l'incertitude politique et budgétaire continue de peser sur la confiance des ménages et des entreprises. Elle entraîne une **hausse des taux** auxquels la France emprunte : près de 4,5 % sur 10 ans fin septembre 2026 et, depuis le 21 octobre 2026, le seuil symbolique des 5 % a été franchi pour la première fois depuis 2002.

La France demeure l'un des pays de la zone euro affichant les **déficits publics** les plus élevés. En 2025, la situation s'est toutefois révélée légèrement meilleure qu'anticipée, avec un déficit établi à 5,1 % du PIB, contre 5,4 % initialement prévus et 5,8 % en 2024. Néanmoins, les perspectives pour 2026 sont moins favorables. Le ralentissement de l'activité économique se traduit par une baisse de la production et de la consommation, ce qui réduit le rendement des impôts et taxes perçus par l'État et accentue mécaniquement le déficit public. Dans ce contexte, le Gouvernement anticipe un déficit de 5,4 % du PIB en 2026, soit un niveau supérieur à l'objectif de 5,0 % fixé par le projet de loi de finances.

**La dette publique** atteignait ainsi 115,6 % du PIB fin 2025 et poursuivrait alors sa progression pour atteindre 119,3 % fin 2026 puis 121,7 % fin 2027.

Les collectivités territoriales seront, à ce titre, de nouveau fortement associées à cet effort de redressement, à travers plusieurs mesures du **projet de loi de finances pour 2027.**

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# II- PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

Dernier budget avant l'élection présidentielle 2027, le projet de loi de finances pour 2027 (PLF 2027) prévoit un effort de **54 Md€**.

Pour mémoire, faute d'adoption dans les délais, l'exercice 2026 s'est ouvert, comme en 2025, sous le régime d'une loi spéciale (la loi de finances pour 2026 n'a été promulguée que le 19 février 2026).

Cette situation conduit à rester prudent quant au calendrier d'adoption du budget 2027 et à ses éventuelles incidences sur la préparation budgétaire.

Le PLF 2027 poursuit le redressement des comptes publics : gel en valeur des crédits des ministères (hors défense, en hausse de 6,4 Md€), absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique, et renforcement de la lutte contre la fraude. Les dépenses publiques seraient ramenées à 56,9 % du PIB contre 57,1% en 2026.

En 2027, les collectivités territoriales seraient associées aux efforts de maîtrise du déficit public à hauteur de **5,5 milliards d'euros** selon le Gouvernement, (contre 4,7 Md€ annoncés dans le PLF 2026). En intégrant la nouvelle hausse des cotisations CNRACL, l'effort est évalué à au moins **7 Md€**.

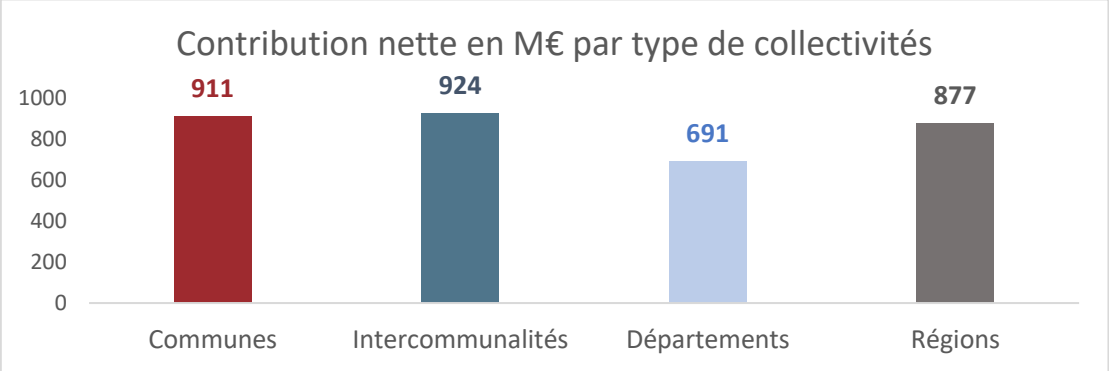


La contribution des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public porte sur les grandes mesures suivantes :

- **Remplacement du DILICO par une Contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB) :** Pour mémoire, le DILICO, créé par la loi de finances 2025 pour 1 Md€, a été reconduit en 2026 avec un montant finalement revu à la baisse. Alors que le PLF prévoyait initialement une contribution de 2 Md€ concernant 3 609 communes, le dispositif adopté a été ramené à 740 M€ et les communes ont finalement été exonérées. Le PLF 2027 le supprime et le remplace par la CPEB, d'un montant de **2,5 Md€**. Contrairement au DILICO, ce prélèvement ne donnerait lieu à aucun reversement : il s'agit d'une contribution définitive au profit du budget de l'Etat, prévue pour la seule année 2027.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

La CPEB concernerait environ **40 % des communes** pour **1,39 Md€**, l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de métropole pour 562 M€ et 60 % des départements pour 551 M€ ; les régions en seraient exclues.

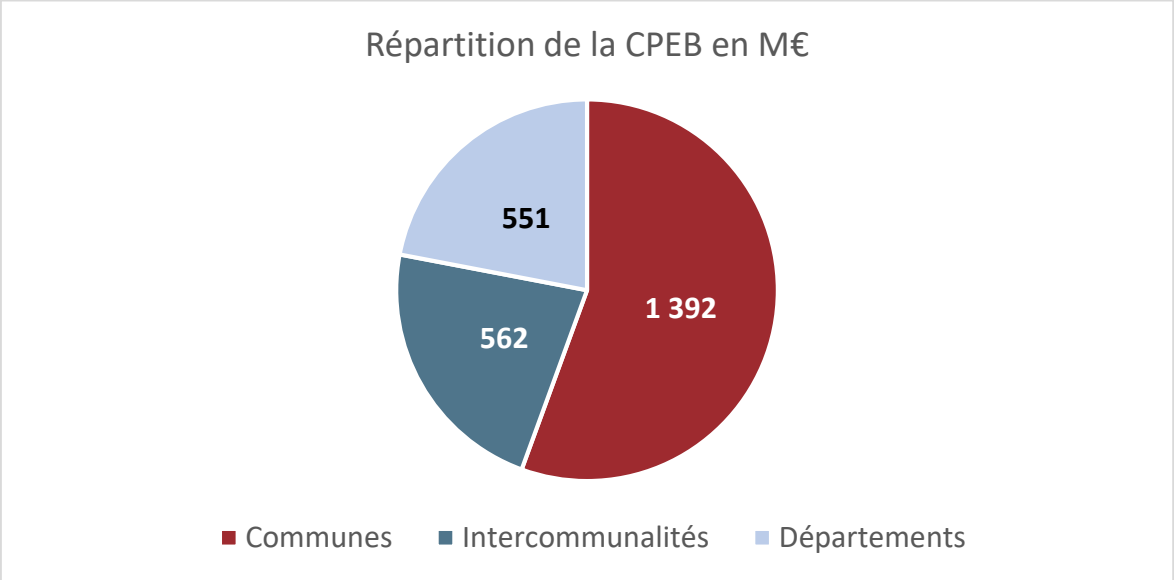


Le montant de la CPEB serait calculé à partir des recettes réelles de fonctionnement du budget principal constatées en 2024. Le taux appliqué varierait en fonction du niveau de richesse de la commune, apprécié notamment au regard de son potentiel financier et du revenu de ses habitants. Selon le classement retenu, ce taux serait compris entre 0,5 % et 2 %.

Certaines communes bénéficieraient toutefois d'une exonération, notamment les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU, ainsi que celles dont la contribution serait inférieure à 5 000 €.

Bien que bénéficiaire de la DSU, la ville de Montgeron ne figure pas parmi les communes automatiquement exonérées et pourrait donc être concernée par ce dispositif. Sur la base des premières simulations, **sa contribution est estimée à 762 497 €,** correspondant à l'application du taux maximal de 2 %.

Enfin, le remboursement des DILICO 2025 et 2026 aux collectivités contributrices serait étalé sur cinq ans (2027-2031) au lieu de trois.

- **Réduction du taux du FCTVA :** le taux de droit commun du FCTVA, aujourd'hui de 16,404 %, serait ramené à **11,404 %**, à l'exception des dépenses liées à la transition écologique (plantations, réseaux d'électrification et d'assainissement…) et à l'aménagement de la voirie, qui conserveraient le taux de 16,404 % (le taux de 5,6 % étant maintenu pour l'informatique en nuage). Cette mesure représenterait une perte d'environ **2,1 Md€** pour les collectivités, estimé à **419 300 € pour Montgeron.**

[redacted]

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

- **Évolution de la DGF :** après une stabilité de son enveloppe globale en 2026, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progresserait de 150 M€ en 2027. Cette hausse viserait principalement à renforcer les dotations de péréquation, avec une augmentation de 150 M€ de la DSU et de 140 M€ de la DSR. Toutefois, ces revalorisations seraient en partie financées par un prélèvement sur la dotation forfaitaire de certaines communes, de sorte que les effets de cette mesure pourraient varier d'une collectivité à l'autre.

- **Soutien à l'investissement local :** le fonds vert serait doté de près de **1 Md€** en 2027 contre 2,5 Md€ en 2024, dont environ 200 M€ pourraient être fléchés vers les bâtiments de l'Etat. La DSIL serait abondée de 200 M€ et la DETR stabilisée.

- **Mesures fiscales :** le PLF prévoit la fusion des taxes sur les logements vacants (TLV et THLV), pour environ 300 M€ de recettes nouvelles attendue, ainsi que la prolongation jusqu'à fin 2027 des zonages ouvrant droit à des exonérations de fiscalité locale (bassins urbains à dynamiser, zones de revitalisation des centres-villes, zones de développement prioritaire).

- **Poursuite du relèvement du taux CNRACL :** conformément au décret du 30 janvier 2025, le taux de cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) augmente de nouveau de 3 points, passant de 37,65 % en 2026 à 40,65 % en 2027, avant 43,65 % en 2028. Cette hausse, qui ne relève pas de la loi de finances, s'ajoute à l'absence de revalorisation du point d'indice prévue pour 2027. **Pour Montgeron, elle représente environ 180 000 €.**

Le PLF 2027 est examiné par le Parlement selon un calendrier prévisionnel fixant le vote de l'Assemblée nationale au 17 novembre 2026 avant l'examen par le Sénat. Il devra être publié au Journal Officiel avant le 31 décembre prochain, pour une mise en application dès le 1er janvier 2027.

Ce calendrier, comme le contenu final des mesures, demeure toutefois incertain : les montants présentés ci-dessus sont susceptibles d'évoluer sensiblement au cours des débats parlementaires, comme ce fut le cas en 2026, notamment pour le DILICO.

**Autres éléments de contexte à intégrer dans la préparation du budget 2027 :**

- **Revalorisation des bases fiscales :** les bases d'imposition des taxes foncières seront revalorisées au 1er janvier 2027 en fonction de l'évolution de l'inflation. Le taux définitif, calculé à partir de l'indice des prix de novembre 2026, sera connu à la mi-décembre. Dans un contexte de reprise de l'inflation, cette revalorisation devrait être sensiblement plus élevée qu'en 2026, générant ainsi une progression mécanique des bases fiscales.

- **Coût de l'énergie :** la hausse des prix du pétrole et du gaz pèsera sur les dépenses de fluides et de carburants ainsi que sur les prix des marchés publics ;

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

- **Conditions de financement :** la remontée des taux directeurs de la BCE et des taux longs renchérit le coût des nouveaux emprunts et des emprunts à taux variable ;

- **Masse salariale :** elle subira l'effet combiné de la revalorisation du SMIC intervenue en juin 2026 et du glissement vieillesse technicité (GVT), malgré le gel du point d'indice, en plus de la cotisation CNRACL vue précédemment.

- **Calendrier électoral :** l'élection présidentielle 2027 pourrait conduire à des ajustements des finances publiques en cours d'exercice, notamment sur le concours attribué aux collectivités.

Dans le chapitre suivant, sont présentées les orientations financières destinées à accompagner la mise en œuvre des engagements municipaux dès 2027, tout en tenant compte d'un environnement économique, financier et institutionnel encore marqué par de nombreuses incertitudes aux niveaux national et international.

Toutefois, la Ville entend poursuivre et intensifier sa démarche de transition énergétique des bâtiments communaux afin de se protéger, le mieux possible, des fortes chaleurs.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

## A- Les prévisions de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune sont prévues à **36,1** millions d'euros en 2027, marquant une légère diminution de **1%** en comparaison au budget primitif de 2026.

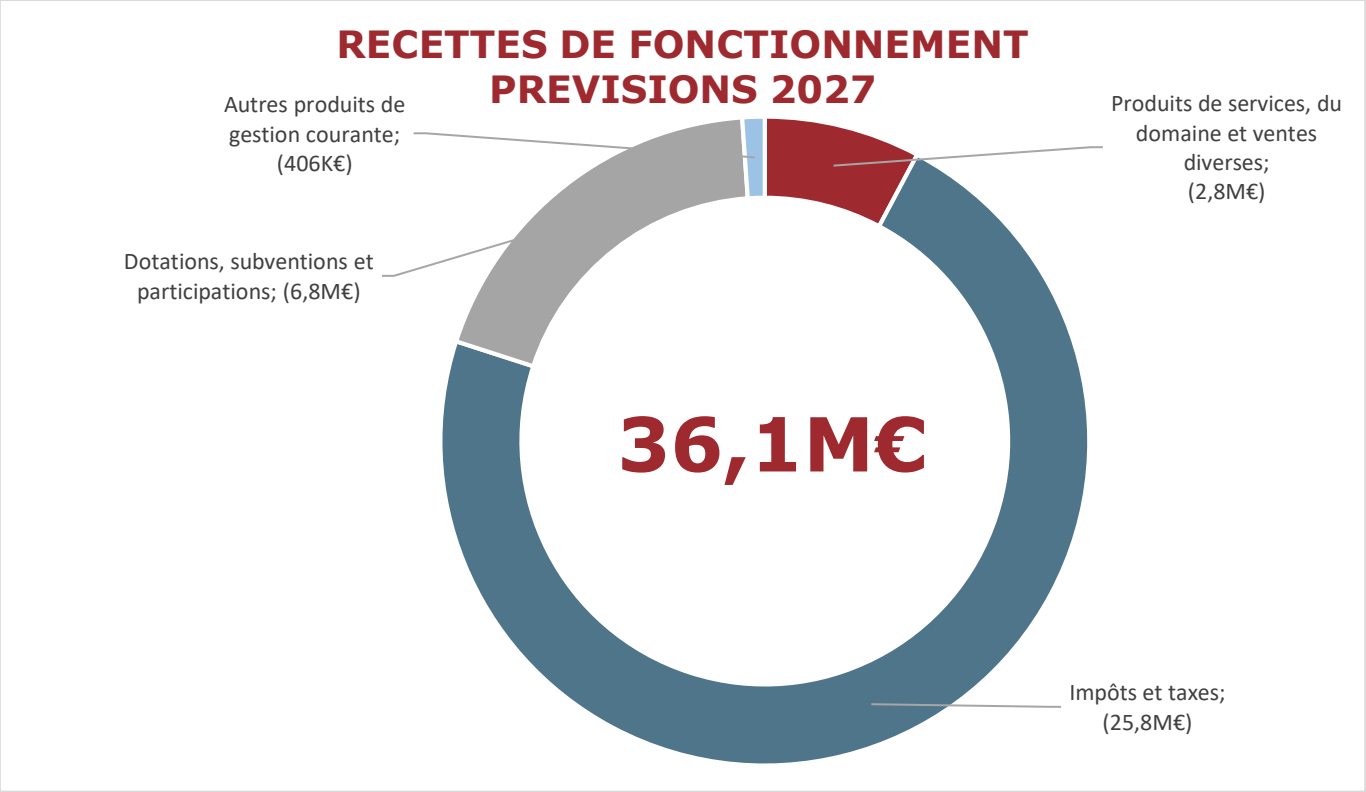


| Budget Primitif 2024 | Budget Primitif 2025 | Budget Primitif 2026 | Projet Budget Primitif 2027 | Evolution 2026/2027 en valeur | Evolution 2026/2027 en % |
|---|---|---|---|---|---|
| 35 051 745 € | 35 601 250 € | 36 508 648 € | 36 128 773 € | -379 875 € | -1% |

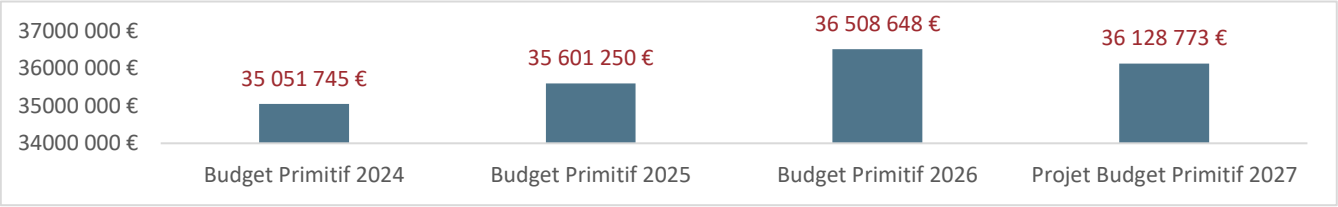

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# A1. Evolution des contributions directes et de la fiscalité reçue par la commune

La hausse prévisionnelle des produits d'imposition est liée à la revalorisation des bases d'imposition, autour de l'inflation, qui pourrait être décidée par le gouvernement.

Les produits d'imposition s'élèveraient à 25,8M€ enregistrant une baisse de -1,65% (- 433K€) par rapport au budget primitif 2026. Ils se décomposent des produits suivants :

- La **fiscalité directe locale** : taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) s'établiraient à 24,1M€, sous l'effet d'une légère prévision d'inflation de +1 % sur la base d'imposition. Le projet de BP2027 se construit sans hausse des taux d'imposition.

  Une nouvelle recette, **la taxe sur les logements vacants (TVLH)**, est estimée à 75 000 €. Elle est issue de la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) prévue par le PLF 2027. Elle vise à inciter à la remise sur le marché des logements inoccupés.

  Le projet de BP 2027 se construit sans hausse des taux d'imposition. Cependant, compte tenu des incertitudes qui entourent encore les discussions budgétaires nationales et des éventuelles mesures susceptibles d'affecter les ressources des collectivités territoriales, cette hypothèse pourrait être réexaminée afin de garantir le maintien des équilibres financiers de la collectivité et la continuité du service public.

- **L'attribution de compensation** versée par la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) serait ramenée à 162 000€, du fait de la fin, en 2026, du pacte fiscal qui en majorait le montant.

- Le **Fonds de solidarité des communes** poursuivrait sa baisse et s'établirait à 250 000 €, contre 350 000 € inscrit au BP 2026. Pour information, la réalisation 2026 est de 280K€.

- La **Taxe sur la consommation finale d'électricité** (TCCFE) est estimée à 380 000€, contre 400 000€ en 2026.

- La **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** (TLPE) reste constante avec une enveloppe estimée à 100 000€.

- Les **droits de mutation** (DMTO) sont estimés à 850 000 €, contre 1 000 000 € inscrits au BP 2026. Fin 2025, la baisse des taux de crédit immobilier laissait espérer une reprise du marché. Elle ne s'est pas confirmée : en 2026, les taux sont repartis à la hausse avec le choc énergétique et le nombre de ventes a reculé. La prévision 2027 est donc ajustée, par prudence, sur les recettes estimées pour 2026.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

| Nature (Libellé) | Budget Primitif 2024 | Budget Primitif 2025 | Budget Primitif 2026 | Projet Budget Primitif 2027 | Evolution 2026/2027 en % |
|---|---|---|---|---|---|
| Contributions directes TH, TFB et TFNB | 22 842 035 € | 23 605 679 € | 24 274 480 € | 24 126 342 € | -0,6% |
| Attribution de compensation de l'EPCI | 130 000 € | 140 000 € | 177 610 € | 162 000 € | -8,8% |
| Fonds de solidarité des communes d'Ile de France | 576 306 € | 400 000 € | 350 000 € | 250 000 € | -28,6% |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | 337 000 € | 400 000 € | 400 000 € | 380 000 € | -5,0% |
| Taxe locale sur la publicité extérieure | 110 000 € | 100 000 € | 100 000 € | 100 000 € | 0,0% |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière | 1 000 000 € | 800 000 € | 1 000 000 € | 850 000 € | -15,0% |
| **TOTAL** | **24 995 341 €** | **25 445 679 €** | **26 302 090 €** | **25 868 342 €** | **-1,6%** |

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

## A2. Evolution des principales dotations et subventions perçues par la commune

Les dotations et subventions versées par l'Etat représentent la majeure partie des recettes imputées à ce chapitre.

L'évolution globale sur les dotations et subventions serait de 0,2 % soit une infime augmentation principalement portée par la Dotation de solidarité urbaine.

- La **Dotation Forfaitaire** (DF) est l'une des plus anciennes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le PLF 2027 prévoyant à nouveau une forte progression de la DSU (+150 M€) et de la DSR (+140 M€), financée en partie par l'écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes, la prévision 2027 est fixée prudemment à 3 810 000 €, soit une baisse de 20 000 € (-0,5 %) par rapport au BP 2026.

- La **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) vise à compenser les insuffisances de ressources et à aider ces communes à faire face à des charges élevées. Le PLF 2027 prévoit une augmentation de 150 M€ de l'enveloppe nationale de la DSU, mais son adoption reste incertaine et la répartition entre communes peut varier d'une année sur l'autre. La prévision prudente 2027 retient une progression modérée portant le produit attendu à 650 000 €.

- La **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) vise à corriger les écarts de richesse fiscale entre communes. L'enveloppe nationale étant figée depuis plusieurs années, le montant perçu par chaque commune dépend de l'évolution de sa situation par rapport aux autres. La dernière notification a fait apparaître une baisse sensible de 25 000 € pour la Ville. Par prudence, la prévision 2027 est fixée à 475 000 €, soit une diminution de 45 000 € (-8,7 %) par rapport au BP 2026.

- Le **fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle** (FDPTP) est versé par l'Etat et réparti par le Département entre les communes. Après plusieurs années de baisse, le PLF 2027 ne prévoit pas de nouvelle diminution de ce fonds. La prévision 2027 est donc reconduite à 200 000 €, comme au BP 2026.

- Les **subventions CAF** sont reconduites quasiment à l'identique avec une prévision de 1,48 M€ au BP 2027, contre 1,46M€ au BP 2026, essentiellement portées par les structures de la Petite Enfance.

- La **dotation forfaitaire de recensement** est versée chaque année par l'Etat pour couvrir une partie des frais engagés par la commune dans l'organisation du recensement de la population. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, une partie des logements est recensée chaque année, en lien avec l'INSEE. La prévision 2027 est reconduite à 4 000 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

- Concernant la dotation pour les **titres sécurisés** (passeports et cartes nationales d'identité), elle est composée d'un forfait fixe par dispositif de recueil et d'une part variable calculée à partir du nombre de demandes de passeports et de cartes d'identité réalisés par la commune. À l'échelle nationale, on observe un tassement des demandes entraînant mécaniquement une absence d'évolution de cette dotation. Dans ce contexte, l'enveloppe de 18 000 € est reconduite.

| Nature (Libellé) | Budget Primitif 2024 | Budget Primitif 2025 | Budget Primitif 2026 | Projet Budget Primitif 2027 | Evolution 2026/2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Dotation forfaitaire | 3 863 136 € | 3 830 000 € | 3 830 000 € | 3 810 000 € | -0,5 % |
| Dotation de solidarité urbaine (DSU) | 568 365 € | 608 278 € | 600 000 € | 650 000 € | 8,3 % |
| Dotation nationale de péréquation (DNP) | 579 665 € | 540 000 € | 520 000 € | 475 000 € | -8,7 % |
| Autres | 0 € | 0 € | 0 € | 30 121 € | |
| Subventions de la CAF | 1 376 919 € | 1 422 725 € | 1 486 690 € | 1 488 334 € | 0,1 % |
| Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières | 181 000 € | 200 000 € | 200 000 € | 200 000 € | 0,0 % |
| Attribution du fonds départemental de la TP | 330 000 € | 250 000 € | 200 000 € | 200 000 € | 0,0 % |
| Dotation de recensement | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 0,0 % |
| Dotation pour les titres sécurisés | 20 000 € | 25 000 € | 18 000 € | 18 000 € | 0,0 % |
| **TOTAL :** | **6 923 085 €** | **6 880 003 €** | **6 858 690 €** | **6 875 455 €** | **0,2 %** |

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

## A3. Evolution des autres recettes pour la commune

Le chapitre 70 « produits des services » comporte l'ensemble des recettes facturées aux usagers dans le cadre du service public rendu.

La prévision 2027 fait apparaître une légère baisse des recettes issues des services à la population (-1 %). Cette évolution s'explique principalement par la diminution de la fréquentation de la restauration scolaire et des accueils de loisirs. Elle reflète la baisse des effectifs scolaires, observée au niveau national avec le recul de la natalité, qui se traduit localement.

Cette évolution prévisionnelle pourra être accompagnée d'une revalorisation différenciée des tarifs municipaux.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » regroupe les produits financiers et exceptionnels. La prévision présente une diminution de 3 % relative à une légère baisse sur les revenus d'immeubles.

| Chapitre | Budget Primitif 2024 | Budget Primitif 2025 | Budget Primitif 2026 | Projet Budget Primitif 2027 | Evolution 2026/2027 en % |
|---|---|---|---|---|---|
| 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses | 2 269 489 € | 2 501 368 € | 2 900 668 € | 2 878 768 € | -1 % |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 730 830 € | 744 200 € | 417 200 € | 406 208 € | -3 % |
| **Total** | **3 000 319 €** | **3 245 568 €** | **3 317 868 €** | **3 284 976 €** | **-1 %** |

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# B- Les charges de fonctionnement

Les prévisions 2027 se veulent contenues face à l'instabilité politique nationale et la trajectoire de redressement du déficit public. En se référant aux estimations de croissance, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville suivront une augmentation globale de **2,8 %** comparativement au budget primitif 2026.
Après retraitement de l'estimation de la CPEB, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pourrait être de **+0,6%** par rapport au budget primitif 2026.

| Budget Primitif 2024 | Budget Primitif 2025 | Budget Primitif 2026 | Projet Budget Primitif 2027 | Evolution 2026/2027 en valeur | Evolution 2026/2027 en % |
|---|---|---|---|---|---|
| 31 666 914 € | 32 137 143 € | 32 824 626 € | 33 730 340 € | 905 714 € | 2,8% |

Globalement, l'augmentation est limitée et s'explique principalement par la révision réglementaire des prix des marchés publics indexée sur l'inflation, la revalorisation de la subvention d'équilibre versée au CCAS ainsi que les différents impacts sur la masse salariale exposés précédemment.

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement devrait se situer à hauteur de 33,7 M€, contre 32,8M€ voté au budget primitif 2026.

**REPARTITION DES DEPENSES DE GESTION[1] PAR PÔLE :**

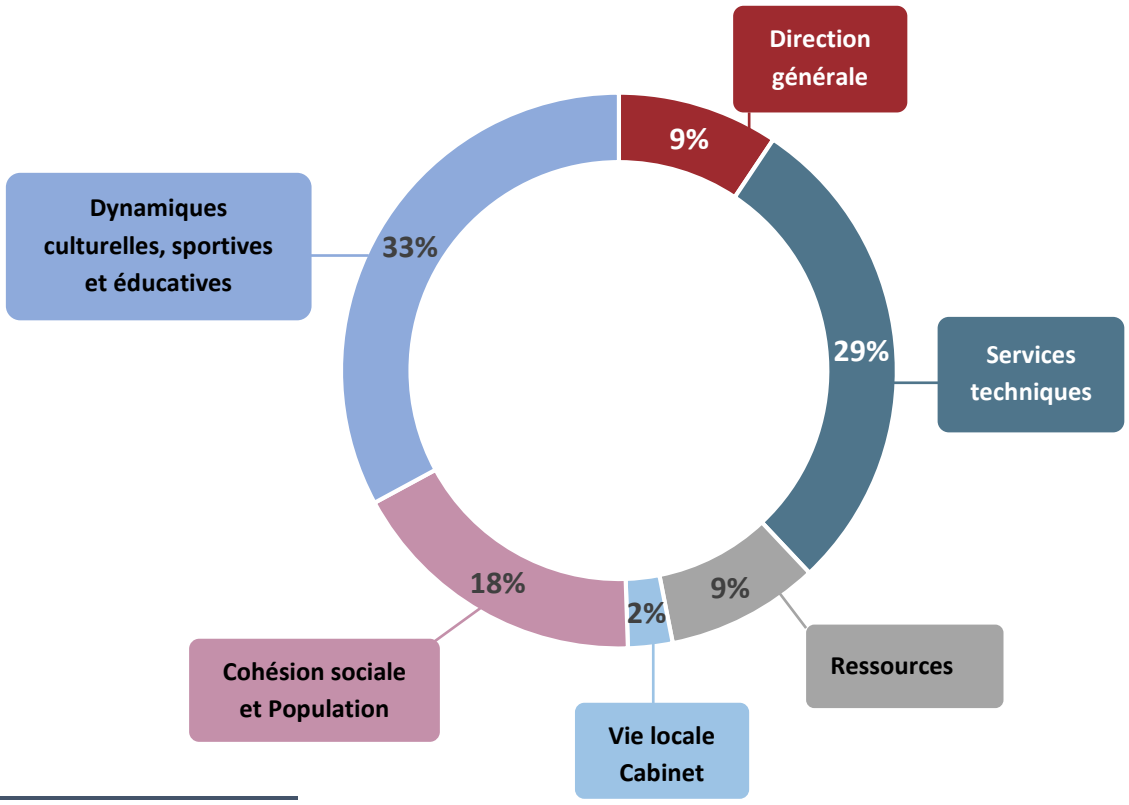


[1] *Les dépenses de gestion portent sur les chapitres 011, 012 et 65.*

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# B1. Les grands projets de service public

## • Pôle Cohésion sociale et population

### Petite Enfance :

Forte du constat remonté par les écoles ces dernières années à l'arrivée des enfants en maternelle et dans une perspective de réduction des inégalités sociales, la collectivité a choisi de s'engager pour la petite enfance autour d'un projet centré sur le langage qui s'inscrit pleinement dans la grande cause départementale « Bien grandir avec les mots ».

Au cœur du projet montgeronnais sur le langage :

- permettre la découverte d'une langue étrangère (l'anglais) avant la mise en place des premiers mots (création de bains langagiers au sein des crèches),
- encourager les interactions,
- favoriser la lecture,
- former les équipes à communiquer,
- exprimer ses besoins et ses émotions,
- repérer et aider.

Ce projet sera décliné sur l'ensemble des structures Petite Enfance de la Ville.

### Jeunesse :

Le secteur Jeunesse a pour missions de favoriser l'épanouissement, l'autonomie, l'engagement citoyen et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, au travers d'activités éducatives, culturelles, sportives et de prévention, ainsi que d'un accompagnement individualisé proposé par le Point Information Jeunesse.

En 2027, le service poursuivra le développement de ses actions en direction des adolescents et des jeunes adultes, notamment dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF. Les priorités porteront sur la prévention du décrochage scolaire, notamment par la mise en œuvre de mesures de responsabilisation en partenariat avec les collèges de la ville, ainsi que sur la prévention en matière de santé, avec une attention particulière portée à la santé mentale et à la santé sexuelle. Des projets spécifiques seront également développés autour de l'engagement, de la lutte contre le harcèlement et de l'apprentissage linguistique.

Inscrit au cœur du projet de mandat, l'apprentissage des langues constitue un axe fort de l'action éducative, de la petite enfance à la jeunesse. Cette ambition se traduit sur le secteur Jeunesse par le développement d'un projet d'échanges européens pour les adolescents. Dans ce cadre, un groupe de

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

jeunes bénéficiera d'un cours d'anglais hebdomadaire tout au long de l'année scolaire, afin de développer son expression orale et de gagner en confiance, en préparation des échanges avec des jeunes anglophones.

Enfin, les partenariats avec les établissements scolaires et les acteurs locaux seront renforcés afin de faciliter l'accès de tous les jeunes aux dispositifs existants et d'encourager leur participation à la vie locale, tout en maintenant une offre d'animations diversifiée et adaptée à leurs besoins.

## Population et Citoyenneté :

L'année 2027 sera marquée par l'organisation de quatre scrutins (dont potentiellement les élections législatives), nécessitant une mobilisation importante des agents ainsi que des moyens matériels et logistiques spécifiques, notamment pour la préparation des 18 bureaux de vote, la mise à jour des listes électorales et le renouvellement des cartes électorales.

Concernant la gestion du cimetière, sa partie ancienne, riche de plusieurs centaines de sépultures parfois pluriséculaires, constitue un patrimoine historique et mémoriel majeur nécessitant une préservation particulière. Afin d'éviter la disparition progressive de ce patrimoine funéraire, la commune conduit chaque année une campagne de restauration et de réhabilitation. Celle-ci portera sur 15 à 20 sépultures pour 2027.

Enfin, afin de maintenir un nombre d'emplacements disponibles suffisants, une campagne de reprise de concessions sera engagée. Cette opération devrait permettre de récupérer une quarantaine de concessions en vue de leur réattribution, contribuant ainsi à optimiser les capacités d'accueil, à répondre aux besoins des familles et à assurer une gestion durable et raisonnée du patrimoine funéraire communal.

## CCAS :

Acteur central de la politique sociale municipale, le CCAS contribue à la mise en œuvre des solidarités de proximité, à la prévention des difficultés sociales et à l'accompagnement des habitants à chaque étape de leur vie.

Les orientations budgétaires 2027 visent à consolider les actions existantes et à développer de nouvelles réponses autour de thématiques prioritaires telles que l'autonomie des seniors, l'inclusion des personnes en situation de handicap, le soutien aux familles, la réussite éducative, l'accès aux droits, la santé et la prévention des fragilités sociales.

L'arrivée d'une nouvelle responsable à la Maison de l'Amitié, associée aux travaux de modernisation et de climatisation des locaux, permettra de renforcer et de diversifier les activités proposées aux seniors et notamment en direction des jeunes seniors.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

Au sein du centre social, l'installation de la climatisation dans les différents espaces offrira des conditions d'accueil adaptées aux familles, notamment lors des épisodes de fortes chaleurs, tout en garantissant la continuité des activités estivales.

L'année 2027 permettra de renforcer les liens avec le centre social Aimé Césaire afin de développer une approche complémentaire des actions proposées et garantir une meilleure cohérence des interventions et ainsi répondre au plus près aux besoins des habitants.

En termes de logement, le CCAS continuera sa collaboration active avec l'ensemble des bailleurs sociaux afin de contrôler les projets de modernisation et de réhabilitation de ces derniers, notamment sur les grands ensembles de la Forêt et de l'Oly.

Le travail mené par le Programme de réussite éducative sera poursuivi avec le maintien et le développement d'activités adaptées aux besoins identifiés, favorisant l'épanouissement, la réussite éducative et l'accompagnement individualisé.

L'Espace social continuera, quant à lui, de développer des actions de prévention en santé, à travers des activités dédiées et des permanences de proximité.

L'épicerie sociale travaillera sur le renforcement de la participation des bénéficiaires aux actions collectives afin de leur permettre de s'investir dans des projets et des activités à l'échelle de la ville pour les rendre pleinement acteurs de leur parcours et favoriser leur inclusion dans la vie locale.

L'ensemble de ces orientations traduit la volonté du CCAS de renforcer la cohérence de l'action sociale municipale, d'anticiper les besoins et de proposer un accompagnement accessible, adapté et durable aux habitants.

Afin de mener ces différentes actions, une subvention d'équilibre de la Ville est versée au budget du CCAS. Celle-ci est fixée à 1,76 M€ (soit + 60 000€ par rapport à 2026).

### Santé :

Bien que les communes ne possèdent pas de compétences spécifiques en termes de santé, la Ville a décidé de participer pleinement au développement local de cette politique publique au travers de la réservation d'un logement pour les « docteurs juniors ». Elle continue de renforcer sa politique d'attractivité à destination des médecins en développant un « guichet unique » pour les professionnels qui souhaiteraient s'installer sur le territoire communal.

Par ailleurs, afin de contribuer à la sensibilisation et à la prévention de tous, la Ville financera des formations Premiers Secours Citoyen (PSC1) à destination de tous les Montgeronnais en échange d'une inscription sur une plateforme collaborative et citoyenne de signalement en cas d'arrêt cardiaque.

En outre, la Ville continuera avec la Région et le lycée Rosa Parks ses actions pour promouvoir la santé pour tous les jeunes au travers d'ateliers, en lien avec le CRIPS, au sein de l'établissement.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

## Pôle Dynamiques culturelles, sportives et éducatives

Le Pôle des Dynamiques Culturelles, Sportives et Éducatives porte une ambition politique forte : faire de Montgeron une ville attractive, éducative et fédératrice où chaque habitant, quel que soit son âge, peut accéder à des parcours d'épanouissement, de découverte et d'engagement. À travers ses politiques publiques, la municipalité affirme sa volonté de placer l'ensemble des Montgeronnais au cœur de son action en mobilisant la culture, le sport, l'éducation et les loisirs comme de véritables leviers de cohésion sociale, de réussite individuelle et de citoyenneté.

Dans un contexte où les collectivités sont appelées à répondre à des attentes toujours plus fortes en matière de qualité de vie, de lien social et d'accompagnement des parcours de vie, l'année 2027 marque une étape importante dans la structuration de l'action municipale. Les orientations portées par le pôle traduisent une double ambition : poursuivre l'amélioration du service rendu aux habitants tout en innovant pour préparer les enjeux de demain.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs priorités majeures :

- Continuer à faire de l'éducation une priorité municipale en développant des projets innovants favorisant l'ouverture sur le monde, l'égalité des chances et la réussite des enfants ;
- Renforcer l'attractivité du territoire par une programmation culturelle et événementielle riche, accessible et participative ;
- Favoriser le vivre-ensemble en soutenant les initiatives associatives, les pratiques sportives et les événements fédérateurs qui participent à l'identité montgeronnaise ;
- Renforcer la professionnalisation des services et des équipes afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux familles et aux usagers ;
- Accompagner la transition écologique et citoyenne à travers des actions concrètes menées notamment dans le domaine de la restauration scolaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la sensibilisation des jeunes générations ;
- Poursuivre l'effort d'investissement dans les équipements éducatifs, culturels et sportifs et éducatifs afin de répondre durablement aux besoins des habitants et aux évolutions des pratiques.

L'année 2027 sera ainsi marquée par le lancement du projet transversal « Montgeron, ville éducative anglophone », par la montée en puissance de projets culturels collaboratifs mobilisant les forces vives du territoire, par la poursuite des investissements sportifs structurants autour du projet de la « Plaine des Sports » notamment, ainsi que par les premières étapes de modernisation de la restauration

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

scolaire. Ces actions traduisent une volonté constante de conjuguer innovation, proximité et excellence du service public.

À travers ces orientations, la municipalité réaffirme sa conviction que la culture, le sport, l'éducation et la restauration scolaire ne constituent pas uniquement des politiques sectorielles mais participent pleinement à la construction d'un territoire solidaire, attractif et tourné vers l'avenir.

## Culture et évènementiel :

L'année 2027 s'inscrira dans la continuité de la politique culturelle et événementielle engagée par la municipalité, avec la volonté affirmée de renforcer l'accès à la culture pour tous au travers du renforcement de la démarche d'« aller-vers », de soutenir les talents du territoire et de développer des projets fédérateurs associant habitants, associations et professionnels. Cette ambition participe pleinement à la qualité du cadre de vie montgeronnais et au renforcement du lien social.

### L'événementiel au cœur du vivre ensemble à Montgeron

Les grandes manifestations qui rythment la vie locale continueront à fédérer les habitants et à contribuer à l'attractivité de la commune. Forte de ses expériences récentes, la Ville pourra être amenée à adapter ou faire évoluer ces grands temps forts. La programmation 2027 s'articulera notamment autour des rendez-vous désormais incontournables de la Ville :

- La traditionnelle chasse aux œufs ;
- La Fête du Printemps et sa valorisation des produits locaux, du développement durable et du patrimoine naturel ;
- La Fête de la Ville ;
- Les festivités du 14 juillet avec la retraite aux lampions ;
- Halloween et ses animations familiales ;
- Les festivités de Noël avec le marché de Noël et les spectacles proposés aux enfants montgeronnais.

### Une programmation culturelle tournée vers les talents et la participation des habitants

La saison culturelle poursuivra son objectif de proximité en favorisant l'émergence artistique et la valorisation des acteurs culturels locaux. À ce titre, les rendez-vous « Musik Ô Carré » viendront remplacer les concerts intimistes organisés jusqu'à présent au Carré d'Art. Ce nouveau format a pour vocation d'offrir une scène d'expression aux artistes locaux, à accompagner l'émergence de nouveaux talents et à favoriser les rencontres entre créateurs, habitants et professionnels du secteur culturel.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

Véritable tremplin artistique, ce dispositif participera au développement de la scène musicale locale tout en renforçant l'identité culturelle du territoire.

L'été sera une nouvelle fois marqué par la programmation de spectacles jeunes publics au parc Jean Rostand ainsi que par les séances de cinéma en plein air qui rencontrent chaque année un succès croissant auprès des familles.

**Art'imode : vers une création artistique collaborative à l'échelle du territoire**

Après deux années consacrées à la valorisation du savoir-faire local à travers les défilés haute couture du projet Art'imode, l'année 2027 marquera une nouvelle étape dans cette dynamique culturelle.

La Ville engagera la conception d'un projet artistique collaboratif inédit associant des professionnels du spectacle vivant, des créateurs, des artistes locaux ainsi que les associations culturelles du territoire. Cette démarche participative aura pour ambition de préparer la création d'un spectacle vivant d'envergure qui sera présenté au public en 2028.

L'année 2027 constituera ainsi une phase de genèse, d'expérimentation et de structuration du projet. Des rencontres thématiques, ateliers collaboratifs et groupes de travail seront organisés afin de construire collectivement les bases du futur spectacle. Les participants seront notamment associés aux réflexions relatives à l'écriture artistique, à la mise en scène, aux choix scénographiques, à la conception de grands décors, aux costumes ainsi qu'à l'identité générale de la production.

Au-delà de sa dimension culturelle, cette initiative vise à renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire, valoriser les talents locaux et permettre aux habitants de devenir pleinement acteurs d'une création artistique collective porteuse d'identité pour la commune.

À travers ces actions, la Ville réaffirme son ambition de faire de la culture un vecteur d'attractivité, d'émancipation et de cohésion sociale, tout en favorisant l'émergence de projets innovants associant l'ensemble des forces vives du territoire.

## Sports :

La Ville poursuit une politique sportive ambitieuse visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive tout en modernisant durablement ses équipements. La rénovation et l'adaptation des infrastructures sportives demeurent ainsi un axe majeur de l'action municipale.

Dans la continuité du plan pluriannuel d'investissement engagé depuis 2024 avec la réhabilitation du gymnase Alice Milliat, puis la réalisation du terrain synthétique René Telly et l'extension des tennis couverts, l'année 2027 sera marquée par des investissements structurants consacrés à la sécurisation et au renforcement du gymnase Picot. La collectivité prévoit également la création de terrains de padel afin de répondre à l'évolution des pratiques sportives et aux attentes croissantes des habitants pour des activités de proximité en plein développement.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

Le soutien au mouvement associatif sportif demeure un pilier essentiel de la politique municipale. La Ville poursuivra son accompagnement financier, matériel et logistique auprès des clubs locaux qui contribuent quotidiennement au rayonnement sportif de Montgeron. Elle continuera également à assurer l'entretien, la modernisation et le renouvellement des équipements mis à disposition des associations.

Les grands rendez-vous sportifs qui participent à l'attractivité du territoire continueront d'être valorisés et accompagnés par la collectivité. Les manifestations emblématiques telles que les courses cyclistes et BMX, le Meeting international d'athlétisme, l'Ekiden, les compétitions de street workout, de kyudo, de boxe, de badminton ou encore les tournois de judo bénéficieront ainsi du soutien des services municipaux dans leur organisation et leur promotion.

L'accès au sport pour les jeunes constituera également un axe fort de l'action municipale. Les interventions des éducateurs sportifs dans les écoles se poursuivront, tout comme les dispositifs de découverte et d'initiation proposés dans le cadre de l'École Multisports, des stages sportifs organisés lors des vacances scolaires et du Village Vacances Sports estival. Ces actions participent à l'éveil sportif des enfants et favorisent leur pratique régulière tout au long de l'année.

Par ailleurs, la Ville continuera à développer sa politique « Sport Santé » afin de promouvoir l'activité physique comme facteur de bien-être et de prévention. Les séances animées par les « Coachs du dimanche » seront reconduites durant les périodes printanière et estivale, tandis que les ateliers sportifs dédiés aux seniors permettront de lutter contre la sédentarité, de préserver l'autonomie et de renforcer le lien social.

À travers ces orientations, la municipalité réaffirme son ambition de faire du sport un vecteur de cohésion sociale, d'éducation, de santé publique et d'attractivité territoriale.

## Enfance et Education :

### Faire de Montgeron une ville éducative innovante et ouverte sur le monde

La Ville réaffirme son ambition de placer l'enfant au cœur de son action publique en poursuivant une politique éducative fondée sur l'égalité des chances, l'épanouissement individuel et l'ouverture culturelle. Dans la continuité du Projet Éducatif Communal, l'année 2027 traduira le lancement d'un projet transversal structurant visant à faire de Montgeron une véritable « ville éducative anglophone ».

Sans se substituer aux missions de l'Éducation nationale, la collectivité souhaite développer une exposition progressive, ludique et régulière à la langue anglaise sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Cette démarche innovante repose sur la conviction que la maîtrise des langues vivantes constitue aujourd'hui un levier essentiel de réussite scolaire, d'insertion professionnelle et d'ouverture au monde. Le projet sera déployé progressivement dans les accueils périscolaires et extrascolaires à travers des animations, jeux, ateliers culturels, pratiques sportives et temps collectifs intégrant naturellement l'anglais dans le quotidien des enfants. Il s'agira avant tout d'éveiller leur curiosité, de

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

renforcer leur confiance et de favoriser une première appropriation active de la langue dans un cadre bienveillant et non évaluatif.

Des temps forts éducatifs viendront rythmer cette dynamique, notamment par l'organisation de semaines thématiques, de projets culturels et d'animations collectives favorisant la découverte des cultures anglophones. Cette ambition contribuera à renforcer l'attractivité du territoire tout en offrant aux jeunes montgeronnais des opportunités éducatives enrichies.

### Une restructuration du service Enfance au service de la qualité éducative

L'année 2027 sera marquée par une nouvelle étape dans l'organisation du service Enfance. Face à l'évolution des attentes des familles, à la complexification des missions éducatives et aux enjeux croissants de continuité éducative, la collectivité poursuivra l'adaptation de son organisation afin de renforcer la cohérence de son action sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Cette démarche visera à consolider les fonctions de pilotage et de coordination des équipes, à renforcer les liens entre les différentes structures d'accueil et à favoriser le développement d'une culture professionnelle commune au service d'un Projet Educatif de Territoire.

Parallèlement, une réflexion sera engagée sur la modernisation de la relation aux usagers à travers l'étude d'un changement de logiciel métier dédié aux inscriptions et à la facturation des activités enfance. Cette évolution pourrait s'accompagner de la mise en place d'un nouveau portail familles, offrant des services dématérialisés renforcés, une meilleure lisibilité des démarches administratives, un accès simplifié aux informations et aux inscriptions et ainsi une meilleure qualité et efficience du service rendu.

### La professionnalisation des équipes comme priorité stratégique

La professionnalisation des équipes d'animation constituera un axe majeur de l'action municipale en 2027. Dans un contexte où les métiers de l'animation participent pleinement à la construction des parcours éducatifs des enfants, la Ville poursuivra sa politique ambitieuse de formation et de montée en compétences des agents.

Un programme de formation renforcé sera déployé afin d'accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles. Celui-ci portera notamment sur les fondamentaux pédagogiques, l'inclusion des enfants à besoins particuliers, la gestion des groupes, les projets éducatifs innovants et l'intégration progressive du projet municipal autour de l'anglais. Les animateurs bénéficieront ainsi d'outils pédagogiques communs et de temps d'échanges de pratiques favorisant le développement d'une culture éducative partagée.

Parallèlement, la collectivité poursuivra son engagement en faveur de l'attractivité des métiers de l'animation à travers une réflexion sur les parcours professionnels, l'accès à la qualification et la fidélisation des professionnels. Cette démarche vise à stabiliser les équipes, valoriser les compétences internes et garantir un haut niveau de qualité éducative au bénéfice des enfants et des familles.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

À travers ces orientations, Montgeron affirme sa volonté de faire de l'enfance une politique publique structurante, innovante et exigeante, permettant à chaque enfant de grandir, s'épanouir et réussir dans un environnement éducatif cohérent, ambitieux et ouvert sur le monde.

## Restauration

Après la structuration de la Direction de la Restauration et de l'Entretien engagée en 2026, l'année 2027 sera consacrée à la consolidation des organisations de travail, à la montée en compétences des équipes et à la préparation des évolutions majeures du service en matière de production et de distribution des repas.

La direction, composée de 68 agents, poursuivra sa démarche de professionnalisation à travers un programme de formation ambitieux portant notamment sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), l'hygiène alimentaire, la sécurité au travail ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette politique de formation vise à accompagner les agents dans les mutations du service tout en améliorant les conditions de travail et la qualité du service rendu aux enfants.

L'année 2027 constituera également une étape importante dans la réflexion engagée autour de la modernisation de la restauration scolaire avec le projet de création d'une cuisine centrale permettant à terme une évolution vers un mode de production en liaison froide. Cette perspective s'accompagnera des études nécessaires à la création ou à la réhabilitation de l'office de restauration du groupe scolaire Jules Ferry, représentant près de 350 repas quotidiens pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

En matière de transition écologique, la collectivité poursuivra son plan de lutte contre le gaspillage alimentaire engagé à la suite de l'audit de performance réalisé en 2025. Des campagnes de pesées alimentaires seront conduites dans plusieurs restaurants scolaires grâce à la mise à disposition par la communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine d'équipements de mesure connectés. Ces expérimentations permettront d'évaluer précisément les volumes de déchets alimentaires et d'ajuster les pratiques de service, les grammages et la conception des menus.

Cette démarche sera accompagnée d'un important volet éducatif associant le Conseil Municipal des Enfants. Les jeunes élus seront mobilisés en qualité d'ambassadeurs de la restauration durable afin de sensibiliser leurs camarades aux enjeux du gaspillage alimentaire et de promouvoir les bonnes pratiques citoyennes au sein des restaurants scolaires.

Enfin, l'année 2027 sera marquée par la célébration du 80ème anniversaire de la création des restaurants d'enfants à Montgeron par Raymond Paumier. Cet événement constituera un temps fort de valorisation du patrimoine éducatif et social de la commune. Il trouvera un prolongement dans le cadre de la Fête de la Ville, qui mettra à l'honneur la gastronomie à travers des animations conviviales destinées à valoriser à la fois l'excellence culinaire et le caractère populaire de la restauration collective.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

## • Pôles Direction générale, vie locale et ressources

### Communication

Le service communication poursuit son action pour informer l'ensemble des Montgeronnais, en combinant supports imprimés, outils numériques et affichage urbain.

Le service adapte ses supports de communication au plus juste, avec un objectif constant : une information complète et accessible à tous les habitants.

- **Magazine municipal Mon Mag :** support central de l'information municipale, le magazine est distribué dans tous les foyers. Il est notamment complété par le livret d'été ou encore le guide de la saison culturelle. L'ensemble de ces supports est également consultable en version numérique sur le site internet de la Ville.

- **Publications et supports ponctuels** : catalogues d'exposition, brochure « Vous n'êtes pas venus à Montgeron par hasard », cartes de vœux, tracts pour les conseils de quartier et les conseils de résidence.

- **Visibilité des événements et de la Ville** : habillage des événements municipaux (panneaux Akilux, exposition sur la pelouse), objets promotionnels remis lors des temps forts de la vie locale (accueil des nouveaux Montgeronnais, chantiers jeunes, Conseil municipal des enfants, jeunes électeurs) et accueil des nouveaux agents.

- **Outils numériques** : la Ville poursuit le développement de ses canaux numériques : site internet et assistant virtuel (chatbot) disponible 24h/24, application mobile Montgeron, infolettre hebdomadaire et réseaux sociaux.

- **Renouvellement des panneaux lumineux d'information** : en 2027 les panneaux lumineux d'information seront renouvelés afin de moderniser le dispositif de communication de proximité et renforcer l'information des habitants. Les nouveaux équipements, plus performants et attractifs, permettront une diffusion plus lisible et réactive des informations municipales, qu'il s'agisse des événements locaux, des travaux, des démarches administratives ou des alertes, dans les principaux lieux de passage de la commune.

### Développement durable

La Ville poursuit son engagement en faveur du développement durable en intégrant les enjeux environnementaux, climatiques et de préservation de la biodiversité dans l'ensemble de ses politiques publiques. Cette démarche se traduit par des actions concrètes visant à concilier qualité de vie, sobriété énergétique et protection des espaces naturels.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

La sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux demeure également un axe fort de l'action municipale. À travers ses activités éducatives, culturelles et de loisirs, la Ville privilégie les initiatives de proximité favorisant l'éco-responsabilité, le lien social et l'implication citoyenne.

Les manifestations consacrées à la nature et à l'environnement, à l'image de la Fête du Printemps, qui continuent de rencontrer un succès croissant auprès des habitants, seront reconduites afin de sensibiliser le public aux enjeux de biodiversité et de transition écologique.

## Sécurités et prévention

Avec une augmentation des effectifs de la Police municipale comparés à l'année dernière, la Ville confirme sa politique de tranquillité publique. En collaboration et cohérence avec les forces d'intervention et de secours (Police nationale et sapeurs-pompiers), elle a engagé depuis plusieurs années des actions coordonnées pour assurer le vivre ensemble partout sur le territoire communal. Elle poursuit sa vigilance et son agilité face aux éventuels nouveaux désordres qui pourraient venir impacter la vie des habitants, tout en renforçant sa lutte contre les incivilités du quotidien.

Les actions récentes, notamment au travers des décisions relatives au port du casque et au respect du code de la route pour les conducteurs d'EDPM (trottinettes), du « savoir rouler » à destination des plus jeunes, des conférences relatives à la sécurité et à la prévention, de la mise en place de la réserve communale ou encore de la mise en œuvre d'une rue aux écoles pour le groupe scolaire Jules Ferry, confirme la volonté de la Municipalité d'assurer un cadre de vie paisible et le plus sûr possible pour tous les Montgeronnais.

## Pôle technique

En 2027, les dépenses de fonctionnement du pôle des Services Techniques demeureront principalement orientées vers la préservation du patrimoine communal et le maintien d'un niveau de qualité des espaces publics.

Sur le volet du **patrimoine bâtiment**, la Ville poursuivra les actions d'entretien et de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments municipaux, qu'il s'agisse des équipements scolaires, des structures de la petite enfance, des accueils de loisirs ou des autres équipements recevant du public. Les dépenses permettront également d'assurer les contrôles réglementaires, les diagnostics techniques, les opérations de maintenance spécialisée (ascenseurs, alarmes, dispositifs de sécurité, équipements techniques) ainsi que la gestion des consommations énergétiques et des fluides. Le pilotage des moyens de chauffage est une priorité pour la Ville afin de limiter les dépenses énergétiques.

Concernant les **espaces publics**, les moyens mobilisés viseront à garantir la propreté, la sécurité et l'attractivité du cadre de vie montgeronnais. Les interventions porteront notamment sur le nettoyage et le désherbage des voiries, l'entretien courant des chaussées et des trottoirs, la signalisation horizontale et verticale, le mobilier urbain, l'éclairage public, les fontaines ainsi que les différents

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

équipements de voirie. Une attention particulière sera également portée à la maintenance des réseaux et infrastructures afin d'assurer la continuité et la qualité du service rendu aux habitants.

En matière **d'espaces verts**, la Ville poursuivra l'entretien et la valorisation de son patrimoine végétal à travers les opérations de taille et d'élagage, l'entretien des massifs, le renouvellement des plantations, la gestion des systèmes d'arrosage et la maintenance des aires de jeux. Ces actions contribueront à préserver la qualité paysagère de la commune, à renforcer la biodiversité et à adapter les espaces verts aux évolutions climatiques. Avec le changement climatique, la Ville s'engage à adapter les plantations et les essences à la résistance des fortes chaleurs.

La transition énergétique de nos bâtiments communaux, engagée depuis plusieurs années, est renforcée à compter de 2027 notamment dans les dispositifs de climatisation et ventilation afin d'accueillir les enfants et leurs familles dans de meilleures conditions en cas de forte chaleur.

## B2. Eléments relatifs à la rémunération du personnel et aux effectifs

La politique de gestion des ressources humaines constitue un axe structurant de la stratégie financière de la collectivité.

La masse salariale demeure le premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité et sa dynamique dépend de plus en plus de décisions nationales sur lesquelles la Ville n'a que peu de prise. Le baromètre HoRHizons 2026, publié par les associations d'élus, le CNFPT et la FNCDG, confirme que la maîtrise de la masse salariale a été l'une des priorités RH de 86,7 % des employeurs territoriaux sur le mandat écoulé, aux côtés de l'action sociale et de la protection sociale complémentaire (91,2 %) et de la prévention et de la qualité de vie au travail (88,3 %).

Les facteurs qui ont le plus fait évoluer la masse salariale des collectivités sont exogènes :

- la hausse du taux de contribution employeur à la CNRACL (citée par 76,7 % des employeurs),
- les revalorisations du point d'indice (73,8 %) et la participation obligatoire à la protection sociale complémentaire (72,8 %).

En 2027, le taux de contribution CNRACL passe à 40,65 % (décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025). Par ailleurs, la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 généralise d'ici 2029 les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire. De même, le décret n°2026-926 du 5 octobre 2026 prévoit une évolution progressive, jusqu'en 2029, des cotisations salariales et patronales du régime de retraite complémentaire des agents contractuels du secteur public (IRCANTEC), ce qui pèsera sur les budgets des prochaines années.

Dans ce contexte, la gestion des effectifs ne peut se limiter à une seule logique financière. Elle conditionne la qualité du service rendu à la population, la fidélisation des agents et la capacité à anticiper

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

les départs. Elle nécessite une vision précise de la dynamique des effectifs (recrutements, départs, mobilités, évolutions de carrière, …), alors même que les repères d'une gestion prévisionnelle fiable demeurent incertains : âge effectif de départ à la retraite, tensions sur certains métiers, niveau des rémunérations.

Cette section du rapport d'orientation budgétaire présente l'évolution des effectifs, de leur structure et de la formation sur la période 2023-2026. Lorsque les données le permettent, ces éléments sont comparés aux communes de la même strate démographique que Montgeron.

*Les données mobilisées proviennent du baromètre HoRHizons 2026, le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2025) et la synthèse nationale des rapports sociaux uniques 2023 publiée par la DGCL en octobre 2025.*

## • Données relatives à la structure des effectifs

L'analyse des effectifs repose sur les évolutions observées entre 2023 et 2026.

### *L'évolution des effectifs, permanents et non permanents, pourvus*

| | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| Titulaires, stagiaires | 249 | 234 | 233 | 243 |
| Contractuels permanents dont CDI | 166 | 161 | 188 | 168 |
| Contractuels non permanents (tout statut) | 81 | 62 | 78 | 57 |
| **Total** | **496** | **457** | **499** | **468** |
| **Total en équivalence à temps plein** | **422,02** | **367,71** | **394,5** | **385,01** |

Les effectifs pourvus sont passés de 496 agents en 2023 à 457 en 2024 (- 7,9 %), avant de remonter à 499 agents en 2025 (+ 9,2 %), sous l'effet des actions de prospection et de valorisation des métiers territoriaux engagées par la direction des ressources humaines. L'estimation 2026 fait apparaître un repli plus modéré à 468 agents (- 6,2 % sur un an). Cette évolution s'explique notamment par les difficultés de recrutement rencontrées sur certains métiers techniques en tension.

Si cette diminution porte sur les contractuels le nombre de titulaires et stagiaires progresse de 10 agents (de 233 à 243). Cette évolution s'explique par la mise en place, au sein de la Ville, d'un plan de lutte contre la précarité.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

### *L'évolution des effectifs pourvus au 31 décembre*

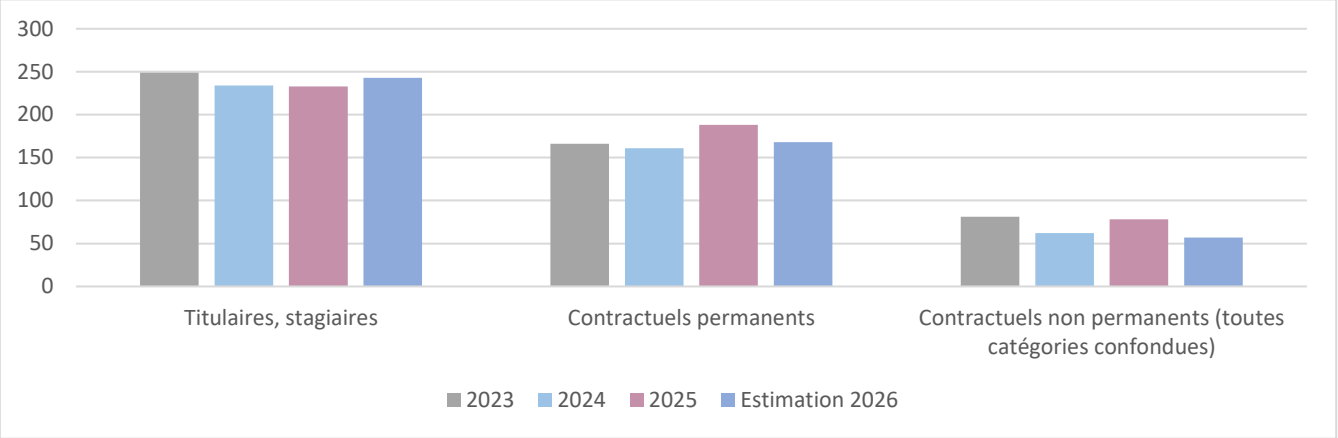


Sur les seuls emplois permanents (titulaires, stagiaires et contractuels), la part des contractuels s'établit à 40,9 % en 2026 (168 agents sur 411), contre 44,7 % en 2025. Dans les communes de la strate, les contractuels en CDD sur emploi permanent sont majoritairement recrutés sur un poste vacant (56 %, contre 39 % pour l'ensemble des communes). Cela reflète la difficulté à pourvoir ces emplois par la voie statutaire.

Les équivalents temps plein évoluent dans le même sens : 422,02 ETP en 2023, 367,71 en 2024, 394,5 en 2025 et 385,01 estimés en 2026 (environ - 2,4 % sur un an). Les ETP baissent moins vite que les effectifs physiques : le ratio ETP/effectif passe de 0,79 en 2025 à 0,82 en 2026. Cela s'explique par le fait que la baisse touche surtout des contractuels non permanents, souvent sur des contrats courts ou à temps non complet. Au niveau national, 31 % des contractuels sur emploi permanent travaillent à temps non complet, contre 10 % des fonctionnaires (RSU 2023).

### *La répartition par filière en pourcentage (%)*

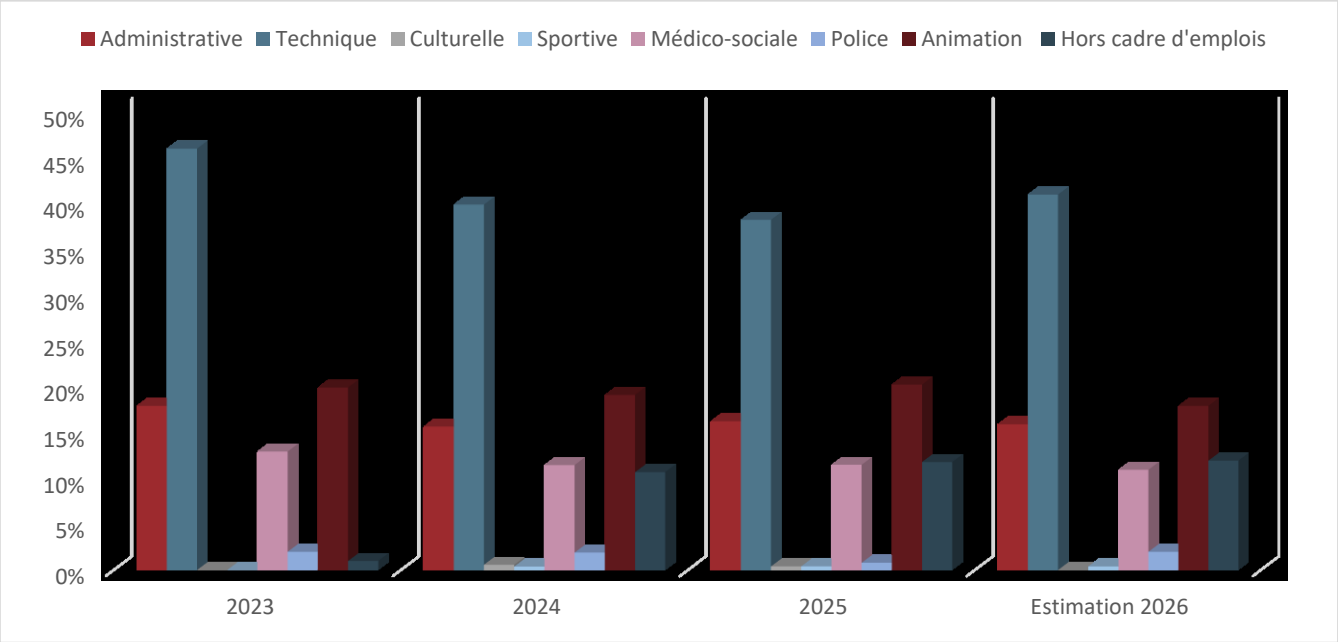

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

La filière **technique** reste prédominante et se renforce : elle représente 41 % des effectifs en 2026, contre 38 % en 2025. Viennent ensuite **l'animation** (18 %), la filière **administrative** (16 %), les agents **hors cadre** d'emplois (12 %) et la filière **médico-sociale** (11 %). La police **municipale** progresse et représente 2 % des effectifs (0,8 % en 2025), et les filières **sportive** et **culturelle** restent marginales (moins de 0,5 %).

Cette configuration expose la Ville aux principales tensions de recrutement relevées au niveau national. Les services techniques concentrent 40,2 % des difficultés de recrutement signalées par les employeurs territoriaux, devant l'administration générale (17,2 %), l'enfance, l'éducation et la jeunesse (16 %) et la petite enfance (10,6 %) (HoRHizons 2026). Les métiers de policier municipal et d'éducateur de jeunes enfants figurent parmi les dix métiers les plus en tension.

### *La répartition par catégorie hiérarchique*

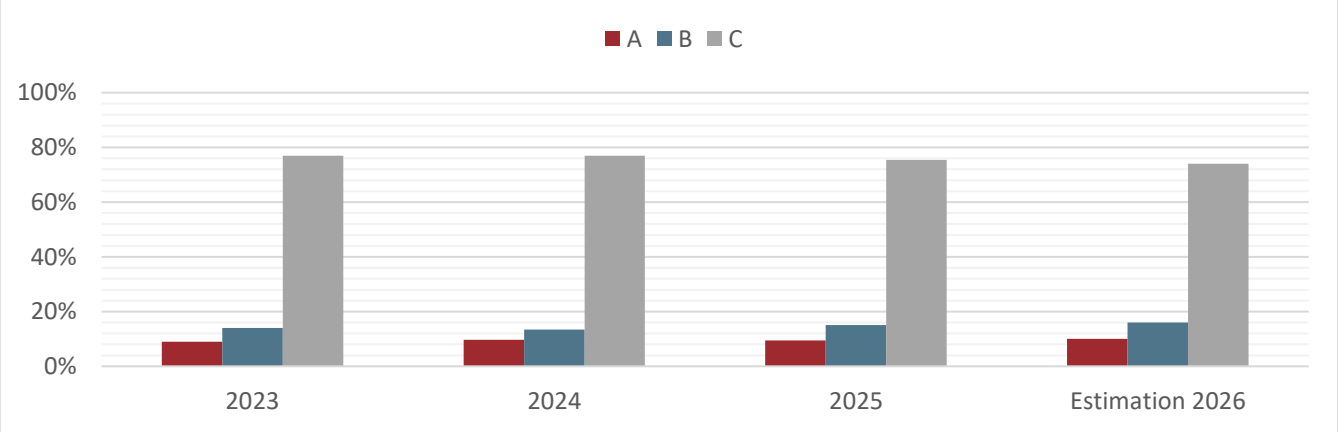


La répartition par catégorie hiérarchique évolue depuis 2023 vers un renforcement progressif de l'encadrement. La **catégorie C** représente 74 % des effectifs en 2026 (77 % en 2023), la **catégorie B** 16 % (14 % en 2023) et la **catégorie A** 10 % (9 % en 2023). Au niveau national, la fonction publique territoriale compte 72 % d'agents de catégorie C, 15 % de catégorie B et 13 % de catégorie A (rapport annuel 2025, données RSU 2023).

La répartition des effectifs d'encadrement supérieur et intermédiaire (catégories A et B) au sein de la ville de Montgeron se présente comme suit :

| 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|
| 23% | 23% | 25% | 26% |

Le taux d'encadrement (A + B) de la collectivité est de 26 % en 2026 selon la répartition par catégorie et reste inférieur de 2 points à la moyenne de la fonction publique territoriale (28 %). L'écart porte sur l'encadrement supérieur. Il s'explique en partie par l'état du marché de l'emploi : plusieurs fonctions d'expertise figurent parmi les métiers les plus en tension (gestion budgétaire et financière, marchés publics, bâtiments, voirie et réseaux), alors que les offres d'emploi de catégorie C ont progressé de 20 % entre 2023 et 2024 (Panorama de l'emploi territorial 2025).

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

### *L'Âge moyen par statut d'emplois :*

L'âge moyen des titulaires atteint 49,45 ans en 2026 (48,34 ans en 2023). Les contractuels permanents sont plus jeunes (41,12 ans) ; l'âge des non permanents progresse (40,03 ans, contre 37,38 ans en 2025).

Les titulaires ont près de quatre ans de plus que la moyenne des agents territoriaux (45,7 ans en 2024, DGCL), alors que la fonction publique territoriale est déjà le versant le plus âgé de la fonction publique.

| Âge moyen | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| Titulaires, stagiaires | 48,34 | 50,31 | 49,17 | 49,45 |
| Contractuels permanents dont CDI | 41,11 | 42,32 | 41,29 | 41,12 |
| Contractuels non permanents (tout statut) | 36,57 | 39 | 37,38 | 40,03 |

Ce vieillissement, combiné à la pénibilité de nombreux postes techniques et d'entretien, rend d'autant plus importants les travaux menés chaque année sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), la prévention de l'usure professionnelle et l'accompagnement des fins de carrière.

### *L'évolution professionnelle :*

En 2026, les avancements d'échelon devraient concerner 82 agents et les avancements de grade 15 agents. Les promotions internes sont fixées à 5 pour cette année.

| Nbre agents concernés | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| Avancements d'échelon | **99** | **101** | **99** | **82** |
| Avancements de grades | **24** | **17** | **17** | **15** |
| Promotion interne | **1** | **5** | **3** | **5** |

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

### *Les départs à la retraite :*

Selon la réglementation en vigueur, issue de la dernière réforme, l'âge d'ouverture des droits à la retraite, pour la catégorie sédentaire, est fixé à :

- 62 ans pour les natifs d'avant septembre 1961
- 62 ans à 63 ans 9 mois pour ceux qui sont nés après cette date et avant 1968
- 64 ans pour ceux qui sont nés après 1968

Ces dates sont avancées pour les agents relevant de la catégorie active et super-active.

Sur la période 2023-2026, 49 agents sont partis ou devraient partir à la retraite, soit 12 départs par an en moyenne.

| Catégories | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 | Total par catégories |
|---|---|---|---|---|---|
| **A** | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| **B** | 0 | 1 | 2 | 3 | 6 |
| **C** | 14 | 12 | 8 | 7 | 41 |
| **Total :** | **15** | **13** | **10** | **11** | **49** |

Le rythme ralentit : 15 départs en 2023, 13 en 2024, 10 en 2025 et 11 estimés en 2026. Ce ralentissement reflète les effets du report de l'âge légal issu de la réforme de 2023, qui conduit les agents à prolonger leur activité. Il rejoint la tendance nationale : après un pic d'environ 48 000 départs en 2022, la fonction publique territoriale a enregistré 43 000 nouvelles pensions de fonctionnaires en 2024 (rapport annuel 2025).

Les départs concernent très majoritairement la catégorie C (41 départs sur 49, soit 84 %), en cohérence avec le poids de cette catégorie dans les effectifs.

À titre indicatif, en 2026, il est constaté que **44** agents ont au minimum 61 ans contre 49 en 2025 :

| Âge | Nombre d'agents concernés |
|---|---|
| 67 | **1** |
| 66 | **2** |
| 65 | **6** |
| 64 | **5** |
| 63 | **2** |
| 62 | **13** |
| 61 | **15** |

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

Ces 44 agents représentent 9,4 % des effectifs. Parmi eux, 28 ont 61 ou 62 ans et pourraient faire valoir leurs droits dans les deux à trois prochaines années, selon leur année de naissance et leur durée d'assurance ;16 ont déjà 63 ans ou plus. Le nombre de départs pourrait donc repartir à la hausse à partir de 2027-2028. Ce point est intégré dès maintenant dans la prévision budgétaire et la planification des recrutements, en particulier sur les métiers en tension.

## • Données relatives à la formation

La formation de la carrière permet aux agents de développer et d'actualiser leurs compétences au cours de leur parcours professionnel. Elle facilite leur adaptation aux évolutions des métiers, soutient leur mobilité, favorise leur progression et leur accès à la promotion interne. Elle est aussi essentielle pour maintenir l'employabilité des agents et garantir la qualité du service public.

### *L'évolution du nombre de jours de formation :*

| Participation aux formations | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| **A** | 76 | 104 | 169,5 | 68 |
| **B** | 103,5 | 183,5 | 141 | 90 |
| **C** | 340,50 | 215,5 | 270 | 262 |

Le volume de formation diminue en 2026 avec une estimation de 420 jours, contre 580,5 jours en 2025 (- 27,6 %). La baisse touche surtout les catégories A (- 60 %) et B (- 36 %), après une année 2025 marquée par un effort important en direction de l'encadrement. L'estimation 2026, établie en cours d'exercice, devra être confirmée en fin d'année.

La catégorie C reste la principale bénéficiaire en volume (262 jours, soit 62 % du total).

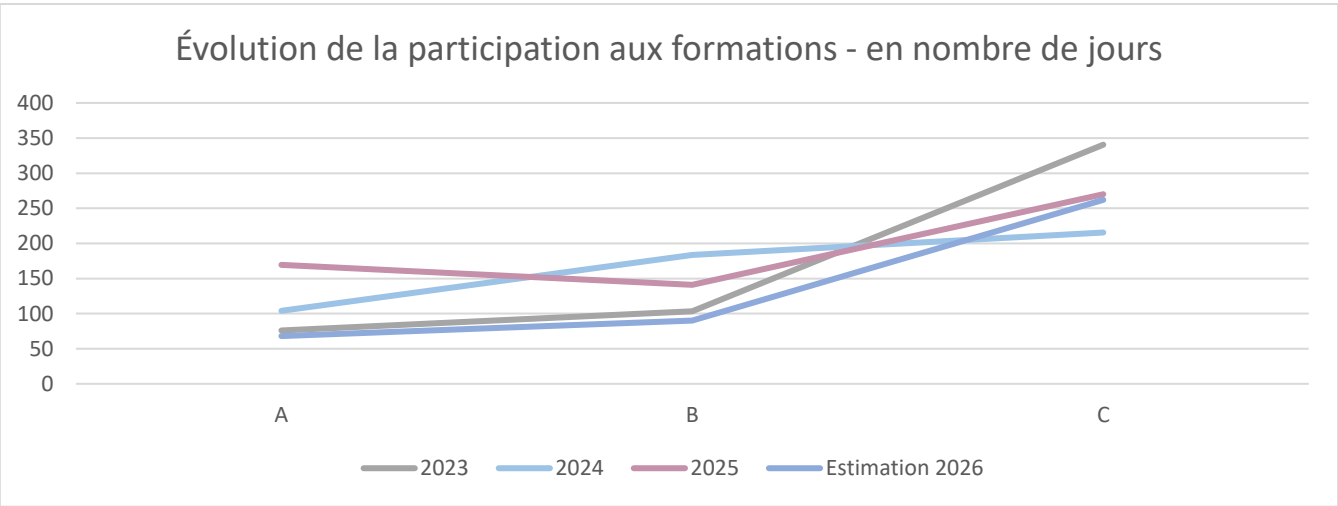

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

Un renforcement des jours de formation est prévu afin d'atteindre à minima la moyenne nationale de 2,21 jours par agent.

Le volume de formation dépend aussi de l'offre du CNFPT. Son bilan 2024 faisait état de 359 agents inscrits, 302 acceptés, 296 présents et 57 refus, soit 15,9 % de refus (contre 33,5 % en 2023).

La cotisation obligatoire au CNFPT (0,9 % de la masse salariale brute) est estimée à 101 081 € en 2026, un niveau stable depuis 2024.

| Années | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| **Cotisations CNFPT** | 107 862,19€ | 83 736,99€ | 101 900,33€ | 101 081,28€ |

Pour répondre à des besoins spécifiques et techniques de formation, la collectivité a recours à des organismes privés de formation, ce qui a engendré les coûts supplémentaires suivants :

| Années | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| **Autres organismes** | 30 107,15€ | 43 842,10€ | 22 706,00€ | 32 767,50€ |

Au total, les dépenses de formation (cotisation CNFPT obligatoire et autres organismes) atteignent environ 134 300 € en 2026, soit environ 290 € par agent. La cotisation au CNFPT étant due quel que soit le volume consommé, la collectivité poursuit son engagement à mobiliser son offre (sessions en intra, regroupements de collectivités).

## • Données relatives au temps de travail

Depuis le 1er janvier 2022, le temps de travail est de 1607 heures conformément à la loi de transformation qui impose les 35 heures effectives et prévoit ainsi la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail. Deux aménagements du temps de travail se côtoient selon l'organisation des services : 39h20 ou 37h20 par semaine sur un cycle de 4,5 ou 5 jours.

Pour rappel, la Ville poursuit sa politique de lutte contre la précarité en augmentant le temps de travail des agents à temps non complet. Ainsi en 2024, 12 agents d'entretien se sont vu proposer un temps complet, dans le cadre de la fusion des services « restauration-entretien ».

Aussi, en 2025, 9 agents contractuels permanents déjà présents au sein de la collectivité ont été nommés stagiaires et 4 agents ont bénéficié d'un contrat à durée indéterminé.

Concernant le télétravail, après la phase expérimentale, il a été acté la généralisation de cette possibilité aux emplois compatibles. Cela se traduit par l'attribution de 0,5 à 2 jours de télétravail par semaine selon le cycle de travail.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

## • Données relatives aux éléments constitutifs de la rémunération des agents

La rémunération des agents repose sur plusieurs éléments, dont l'évolution est suivie chaque année pour mesurer leur impact budgétaire et leur cohérence avec les orientations de la collectivité. Leur montant cumulé (traitement de base, NBI, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et primes et indemnités) s'établit à près de 11,29 M€ en estimation 2026, contre 11,97 M€ en 2023. Cette baisse s'explique avant tout par la maitrise des effectifs.

| | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| **Traitement de base** | 9 202 193,84 € | 9 362 866,31 € | 9 383 868,86 € | 9 034 323,77 € |
| **NBI** | 77 452,71 € | 72 583,85 € | 69 256,46 € | 71 601,40 € |
| **Indemnité de résidence** | 265 045,64 € | 276 114,12 € | 279 030,60 € | 281 183,51 € |
| **Supplément familial** | 147 670,57 € | 180 953,45 € | 185 928,15 € | 169 984,50 € |
| **Primes et indemnités** | 2 272 761,11 € | 2 025 814,39 € | 1 941 244,37 € | 1 730 077,23 € |

Cette baisse s'explique avant tout par la maitrise des effectifs et des rémunérations. Elle intervient dans un contexte national où la valeur du point d'indice n'a pas été revalorisée depuis le 1er juillet 2023 : les rémunérations évoluent désormais principalement sous l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) et des mesures catégorielles.

Le traitement de base a progressé de 1,7 % en 2024 (9,36 M€), sous l'effet de l'attribution de cinq points d'indice majoré à tous les agents au 1er janvier 2024, puis s'est stabilisé en 2025 (9,38 M€, soit + 0,2 %). Il devrait reculer de 3,7 % en 2026 (9,03 M€, soit - 349 545 €), en cohérence avec la baisse des effectifs (- 6,2 %) et des équivalents temps plein (- 2,4 %). La NBI (71 601 €) et l'indemnité de résidence (281 184 €) restent stables. Le supplément familial de traitement diminue de 8,6 % (169 985 €), après une forte hausse en 2024 (+ 22,5 %).

Les primes et indemnités poursuivent leur baisse : 2,27 M€ en 2023, 2,03 M€ en 2024, 1,94 M€ en 2025 et 1,73 M€ estimés en 2026, soit - 23,9 % en trois ans et - 211 167 € sur la seule année 2026. Ce recul est plus rapide que celui du traitement de base. Il traduit à la fois la diminution des effectifs, les vacances de postes et la volonté de maîtriser les dépenses discrétionnaires. Au niveau national, la limitation du régime indemnitaire reste pourtant un levier minoritaire : seuls 30,1 % des employeurs territoriaux y recourent pour maîtriser leur masse salariale, la plupart privilégiant la redéfinition des besoins ou le report des recrutements (56,8 %) (HoRHizons 2026).

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

Le rapport entre le régime indemnitaire et le cumul du traitement brut indiciaire et de la NBI s'établit comme suit :

| 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|
| 24,49% | 21,47% | 20,54% | 19,00% |

## • Données relatives aux dépenses de personnel

La masse salariale est composée de deux parties :

1. **La part contrainte :** Elle est liée à quatre éléments sur lesquels la collectivité n'a aucune ou très peu de capacité à intervenir :

   - Les éléments de rémunération : le traitement de base, calculé en référence à une grille indiciaire (grade, échelon, ancienneté), la NBI, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement… ;

   - Les évolutions législatives et réglementaires : augmentation du SMIC, les variations annuelles des taux de charges sociales… ;

   - Les mouvements de personnel (mutations, retraites, décès, invalidités, disponibilités et détachement de droit…) ;

   - Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui évalue la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents à effectif constant.

2. **La part discrétionnaire :** Elle concerne les créations de poste, les avancements de grade, les promotions internes, les primes et indemnités, les heures supplémentaires, les charges accessoires (assurance, mutuelle, personnel saisonnier etc…)

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

**Les mesures gouvernementales viennent affecter chaque année le budget des collectivités locales :**

| | | |
|---|---|---|
| **2020** | PPCR | + 93 000 € |
| **2021** | Reclassement | + 54 000 € |
| **2022** | Revalorisation catégorie C | + 150 000 € |
| | Revalorisation SMIC 01/05/2022 | + 84 309 € |
| | Revalorisation du point d'indice au 01/07/2022 | + 218 191 € |
| **2023** | Revalorisation du point d'indice au 01/07/2023 | + 102 145 € |
| **2024** | Augmentation du SMIC | + 62 000 € |
| | Prime du pouvoir d'achat | + 77 959 € |
| | Organisation imprévue des élections législatives | + 44 645 € |
| **2025** | Augmentation de la cotisation CNRACL | + 202 628 € |
| **2026** | Augmentation de la cotisation CNRACL | + 202 628 € |
| **2027** | Augmentation de la cotisation CNRACL | + 180 000 € |
| | Revalorisation du minimum indiciaire au 01/01/2027 | + 39 000 € |

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une hausse du taux de contribution employeur à la CNRACL de 3 points par an : 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028, soit 12 points de plus qu'en 2024 (31,65 %).

Pour la collectivité, le surcoût cumulé atteint près de 585 256 € entre 2025 et 2027, et une nouvelle hausse est à prévoir en 2028.

Au niveau national, cette mesure est le premier facteur d'évolution de la masse salariale cité par les employeurs territoriaux sur le mandat (76,7 %), devant la revalorisation du point d'indice (73,8 %) et la participation à la protection sociale complémentaire (72,8 %) (HoRHizons 2026).

À ces mesures s'ajoutera, d'ici 2029, la généralisation des contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire prévue par la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 et l'évolution progressive, jusqu'en 2029, des cotisations du régime de retraite complémentaire des agents contractuels du secteur public (IRCANTEC) prévue par le décret n°2026-926 du 5 octobre 2026.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

## *L'évolution des charges de personnel (chapitre 012)*

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement mesure le poids de la masse salariale dans le budget.

Au sein de la collectivité, il s'élève à 57,46 % en 2026 (estimation), après 57,97 % en 2025 et 59,01 % en 2024. Il reste légèrement en deçà de celui des communes de même strate démographique, qui atteignait 60,8 % en 2024 (DGCL, Les finances des communes en 2024).

| | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses de fonctionnement** | 29 606 617 € | 29 229 440 € | 30 136 663 € | 31 180 898 € |
| **Dépenses de charges de personnel** | 16 841 001 € | 17 249 236 € | 17 470 422 € | 17 915 990 € |
| **Crédits ouverts en charges de personnel (BP + DM + BS)** | 17 483 714 € | 17 647 970 € | 18 238 614 € | 18 477 544 € |
| **Ratio** | **56,88%** | **59,01%** | **57,97%** | **57,46%** |

**Paramètres d'évolution :**

L'atterrissage 2026, établi à partir des données réelles de janvier à août et des données prévisionnelles de septembre à décembre, est fixé à 17 915 990 €. Pour rappel le BP 2026 s'élève à 18 506 544 €, la sous-réalisation atteint 590 554 €. Elle s'explique principalement par les vacances de postes.

Les dépenses de personnel progresseraient ainsi de 2,55 % par rapport au réalisé 2025 (+ 445 568 €), notamment sous l'effet de la hausse de 3 points du taux de contribution CNRACL (+ 202 628 €) et du GVT. Sur la période 2023-2026, leur progression moyenne est de 2,1 % par an.

La hausse du chapitre 012 contraste légèrement avec la baisse des éléments représentés plus haut. Elle s'explique en grande partie par des dépenses qui s'ajoutent aux rémunérations notamment : les charges patronales, au premier rang desquelles figure la contribution CNRACL, ainsi que les assurances du personnel et la participation à la protection sociale complémentaire.

Pour 2027, les prévisions de dépenses de personnel s'élèvent à 18 951 471€, soit une évolution de 1,34 % par rapport au BP 2026 reconstitué (18 701 544 €). A ce jour, les seules mesures nationales connues ayant un impact sur le budget représentent + 219 000 € : 180 000 € au titre de la hausse de 3 points du taux CNRACL (40,65 %) et 39 000 € au titre de la revalorisation du minimum indiciaire au 1er janvier 2027, auxquels s'ajoutent l'effet du glissement vieillissement technicité (GVT).

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# C- Autofinancement de la commune

Selon la note de conjoncture de La Banque Postale d'octobre 2026, l'effet ciseau se poursuit pour les communes en 2026, leurs dépenses de fonctionnement (+1,8 %) progressant plus vite que leurs recettes (+1,6 %), sous l'effet notamment de la hausse des cotisations CNRACL et du recul des dotations de l'État. Les perspectives pour 2027 sont jugées « *sensiblement plus sombres* », en raison du ralentissement économique, de la remontée des taux et des nouveaux prélèvements prévus par le PLF 2027.

Malgré ce contexte difficile, la capacité d'autofinancement de la Ville demeure en bonne position, avec un taux d'épargne de 19 %, soit un niveau supérieur au seuil considéré comme garantissant la soutenabilité financière d'une commune. Le taux d'épargne s'établit en moyenne autour de 15,1% pour l'ensemble des communes françaises.

| | | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CA 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| **1** | **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT** | **35 597 058,33 €** | **36 522 195,89 €** | **38 164 196,00 €** | **37 171 331,25 €** |
| | Contributions directes (TH, FB, FNB) | 21 133 084,00 € | 22 547 259,00 € | 23 420 598,00 € | 23 685 281,00 € |
| | Autres impôts et taxes | 2 644 593,33 € | 2 400 347,46 € | 1 992 317,60 € | 2 108 608,00 € |
| | Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) | 3 845 493,00 € | 3 863 136,00 € | 3 848 477,00 € | 3 849 529,00 € |
| | Autres recettes | 7 973 888,00 € | 7 711 453,43 € | 8 902 803,40 € | 7 527 913,25 € |
| **2** | **DEPENSES REELLES DE GESTION** | **27 689 938,44 €** | **29 145 750,09 €** | **28 774 444,93 €** | **29 734 135,24 €** |
| | Frais de personnel | 16 584 866,62 € | 16 841 000,73 € | 17 249 236,29 € | 17 470 421,56 € |
| | Charges à caractère général | 7 999 311,72 € | 10 462 394,76 € | 9 455 839,76 € | 9 872 109,31 € |
| | Atténuations de produits | 740 478,00 € | 19 712,00 € | 18 355,00 € | 25 175,00 € |
| | Autres dépenses | 2 365 282,10 € | 1 822 642,60 € | 2 051 013,88 € | 2 366 429,37 € |
| **3=1-2** | **EPARGNE DE GESTION** | **7 907 119,89 €** | **7 376 445,80 €** | **9 389 751,07 €** | **7 437 196,01 €** |
| | | | | | |
| **6=4+5** | **ANNUITE (DETTE PROPRE)** | **2 823 735,77 €** | **3 026 174,36 €** | **2 896 734,66 €** | **2 996 088,57 €** |
| **4** | Intérêts prêts + 668 (chapitre 66) | 471 356,63 € | 460 867,36 € | 454 995,25 € | 402 528,06 € |
| **5** | Capital prêts | 2 352 379,14 € | 2 565 307,00 € | 2 441 739,41 € | 2 593 560,51 € |
| **7=3-4** | **EPARGNE BRUTE** | **7 435 763,26 €** | **6 915 578,44 €** | **8 934 755,82 €** | **7 034 667,95 €** |
| | **TAUX D'EPARGNE** | **21%** | **19%** | **23%** | **19%** |
| **8=7-5** | **EPARGNE NETTE OU DISPONIBLE** | **5 083 384,12 €** | **4 350 271,44 €** | **6 493 016,41 €** | **4 441 107,44 €** |

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

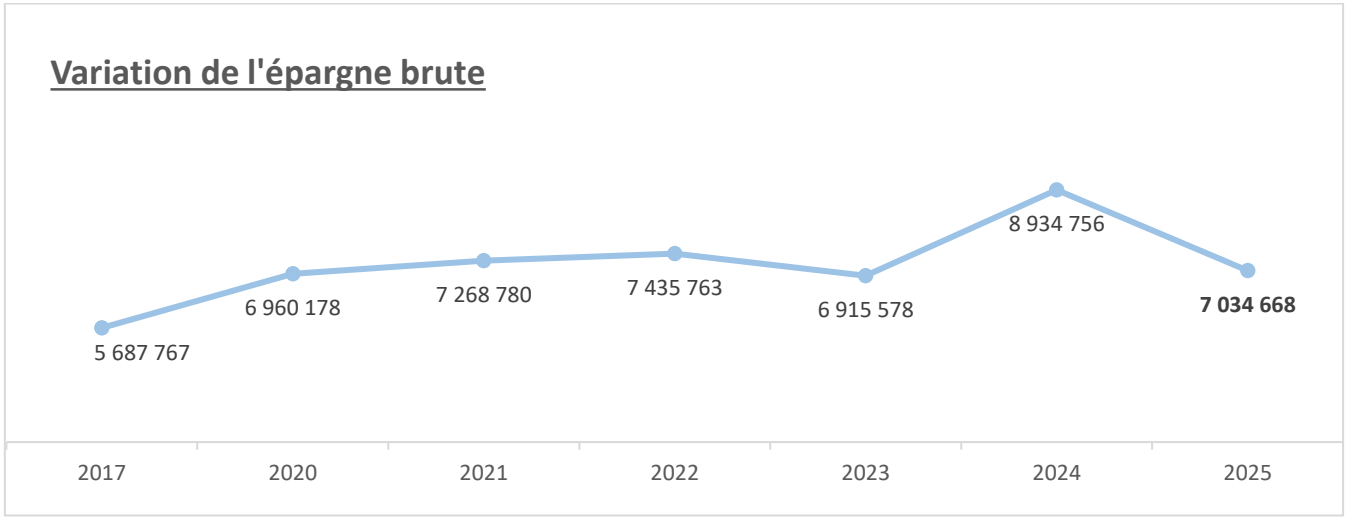

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# IV- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

## A- Programme d'investissement

L'autofinancement prévisionnel 2026 devrait s'élever à 3M € et ainsi permettre de favoriser le financement du programme d'investissement par des ressources propres.

Le recours à l'emprunt restera maîtrisé et pourrait s'établir autour de 7 M€ pour l'exercice 2027. Ce montant sera ajusté lors de la prise en compte du résultat reporté qui sera finalisé au cours du premier semestre 2027.

L'enveloppe budgétaire consacrée à la politique d'investissement atteindra environ 12 M€ en 2027. Elle permettra de poursuivre le financement des grands projets pluriannuels déjà engagés, tout en maintenant un effort soutenu en faveur de la rénovation et de la modernisation du patrimoine communal et des espaces publics.

Sur le plan bâtimentaire, la Ville poursuivra son programme d'amélioration énergétique des équipements communaux, en s'appuyant notamment sur le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE). Plusieurs opérations sont ainsi envisagées afin d'améliorer le confort des usagers tout en réduisant les consommations énergétiques des équipements municipaux : rénovation et isolation de toitures, notamment celle du musée Jean Hardouin, isolation et changement des huisseries à la Maison de l'Amitié, modernisation et pilotage des équipements de chauffage, etc …

En outre, afin de continuer à mieux répondre aux épisodes de fortes chaleurs, dont la fréquence et l'intensité s'accentuent chaque année, la Ville entreprendra des actions d'adaptation des bâtiments publics. Elle consacrera une partie très importante de ses investissements à l'installation d'équipements de rafraîchissement et de ventilation de plusieurs locaux.

Avec la mise en place d'un espace refuge dans les deux dernières écoles, la Ville clôturera son programme engagé depuis plusieurs années de création de salles réfrigérées dans chaque école. Elle poursuivra son action avec l'installation de brasseurs d'air et de volets. Elle portera une attention particulière aux locaux fortement utilisés tant par les citoyens que par les agents de la collectivité : elle climatisera le Centre Administratif et Technique, regroupant une large partie des agents de la Ville, ainsi que des salles du Centre social Saint-Exupéry. Elle continuera enfin le rafraichissement dans les structures de la Petite Enfance et de la Jeunesse (dans le cadre de la réhabilitation de la Ferme de Chalandray).

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

L'année 2027 sera également marquée par la poursuite de plusieurs opérations majeures de préservation et de valorisation du patrimoine communal, parmi lesquelles :

- la construction du centre de loisirs (ALSH) Ferdinand Buisson : *réceptionné en 2026, des crédits sont prévus sur l'exercice 2027 pour honorer les dernières factures arrivant sur la fin d'année* ;
- la poursuite de la réhabilitation et l'agrandissement des tennis couverts ;
- la poursuite des études de réhabilitation de l'école Victor Duruy ;
- la reprise des fondations du gymnase Picot ;
- la réhabilitation de la ferme de Chalandray ;
- la restauration de l'église Saint-Jacques ;
- la finalisation des études de requalification de l'aménagement de la place Piette (pôle gare).

Parallèlement, plusieurs études progresseront en vue de la réalisation des grands projets du mandat, notamment sur la réhabilitation des complexes sportifs Alain Picot et Coubertin, la création de terrains de padel, la construction d'une cuisine centrale et la modernisation des offices de restauration scolaire.

S'agissant des **espaces publics**, la Ville continuera la modernisation de son réseau d'éclairage public à travers le renouvellement des équipements et l'optimisation des armoires de distribution. Ces opérations permettront d'améliorer la performance énergétique des installations tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

La Ville maintiendra par ailleurs sa politique d'enfouissement des réseaux lors des opérations de réaménagement de voirie, contribuant ainsi à l'amélioration du paysage urbain, notamment avec la requalification de la rue du Repos, rue Schweitzer, avenue Mélanie et rue Raymond Paumier. Les travaux d'accessibilité se poursuivront également sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière portée à la mise en conformité des cheminements piétons et des aménagements de voirie pour les personnes à mobilité réduite.

Face aux effets croissants du changement climatique, la Ville renforcera ses actions de préservation du patrimoine végétal. Un suivi des arbres les plus fragilisés sera réalisé afin de programmer les interventions nécessaires et les campagnes de replantation. Dans le même esprit, les systèmes d'arrosage feront l'objet d'un diagnostic et d'une modernisation progressive afin de mieux maîtriser les consommations d'eau tout en préservant la qualité des espaces verts qui participent à l'identité de Montgeron.

Parallèlement aux opérations présentées précédemment, la Ville poursuivra sa politique d'investissement en faveur de la qualité du service public et du renforcement de la sécurité.

À ce titre, la Ville poursuivra sa volonté de moderniser les équipements municipaux afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, de doter les agents d'outils adaptés à l'évolution de leurs missions et de garantir la qualité ainsi que la continuité du service rendu aux usagers.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

En outre, le renouvellement progressif du parc automobile se poursuivra en privilégiant l'acquisition de véhicules à faibles émissions, conformément aux engagements municipaux en faveur de la transition écologique et de la réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la Prairie de l'Oly piloté par l'aménageur Citallios, la Ville prévoit une enveloppe de 400 000 € pour financer sa contribution aux futurs aménagements, dont le démarrage pourrait être envisagé sur l'exercice 2027.

Enfin, la Ville poursuivra ses investissements en matière de sécurité, à travers la modernisation et l'extension de son dispositif de vidéoprotection, contribuant à la sécurisation des espaces publics et au renforcement des actions de prévention. Elle continuera par ailleurs à renforcer ses infrastructures numériques et ses équipements informatiques afin de garantir la sécurité de ses systèmes d'information, de protéger les données de la collectivité et des usagers, et de faire face aux risques croissants de cyberattaques.

### *Focus sur les grands projets pluriannuels :*

Les grands projets d'investissement font l'objet d'un suivi pluriannuel au travers des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Ce dispositif garantit une meilleure visibilité financière des opérations en permettant d'adapter les crédits budgétaires aux besoins effectifs de chaque exercice, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

L'exercice 2027 s'inscrit dans la continuité de cette gestion pluriannuelle. À ce titre, plusieurs autorisations de programme existantes seront reconduites afin de permettre la poursuite des opérations engagées.

**Liste des APCP à date :**

| Libellé du programme | Année de création | Montant de l'AP |
|---|---|---|
| *Réhabilitation de la maternelle Jules FERRY* | *Terminé* | *5 331 390€* |
| *Réhabilitation du gymnase COSEC ALICE MILLIAT* | *Terminé* | *2 377 644€* |
| *Requalification de la rue de MAINVILLE* | *Terminé* | *3 200 000€* |
| *Réhabilitation de la rue de CONCY* | *Terminé* | *1 963 641€* |
| Création d'un ALSH Ferdinand BUISSON | 2023 | 3 527 308€ |
| Réhabilitation de l'école Victor DURUY | 2023 | 1 710 000€ |

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

| Libellé du programme | Année de création | Montant de l'AP |
|---|---|---|
| Reprise sous œuvre des fondations du complexe Alain PICOT | 2026 | 1 100 000€ |
| Réhabilitation de l'église Saint-Jacques | 2026 | 2 500 000€ |
| Réhabilitation de la ferme de Chalandray | 2026 | 1 300 000€ |
| Aménagement de la place Piette | 2026 | 2 656 500€ |

De nouvelles APCP pourraient être introduites notamment concernant les projets de création de terrains de padel, ou encore la rénovation des voiries. Ces éléments seront affinés d'ici le vote du budget supplémentaire 2027.

### *Les produits de cessions*

Les produits de cession inscrits en prévision reposent notamment sur la concrétisation de plusieurs opérations immobilières déjà approuvées par le Conseil municipal. Sont ainsi envisagées les cessions des biens situés au 19 route de Corbeil et au 49 et 56 avenue de la République. Les recettes issues de ces opérations contribueront au financement du programme d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# B- Endettement et durée de désendettement

## B1. L'endettement

**La dette globale** de la Collectivité au 31 décembre 2026 s'élèvera à 18 689 884 € pour 24 emprunts mobilisés.

Un appel à consultation d'emprunt est en cours auprès de nos partenaires bancaires dans l'optique de souscrire un emprunt de 7M€ maximum pour les besoins de financement 2026.

Une étude minutieuse sera menée sur la diversité des produits financiers pouvant répondre à une problématique d'inflation des taux, notamment les enveloppes « BEI », possédant des leviers de bonification pouvant être attractifs sur des travaux de rénovation énergétique.

| Capital restant dû (au 31/12/2026) | Taux moyen (ExEx,Annuel) | Durée de vie résiduelle | Durée de vie moyenne | Nombre de lignes |
|---|---|---|---|---|
| 18 689 884 € | 2,47 % | 7 ans et 7 mois | 4 ans | 24 |

Après plusieurs années marquées par des conditions de financement particulièrement favorables, le coût moyen de la dette s'inscrit désormais dans une trajectoire haussière. Les projections réalisées font apparaître une augmentation du taux moyen de l'encours à compter de 2027, sous l'effet des nouveaux emprunts destinés à accompagner le programme d'investissement du mandat. Malgré cette progression, le niveau de taux projeté demeure maîtrisé et préserve la soutenabilité de la dette communale sur l'ensemble de la période étudiée.

### *EVOLUTION ANNUELLE DU TAUX MOYEN (EN %)*

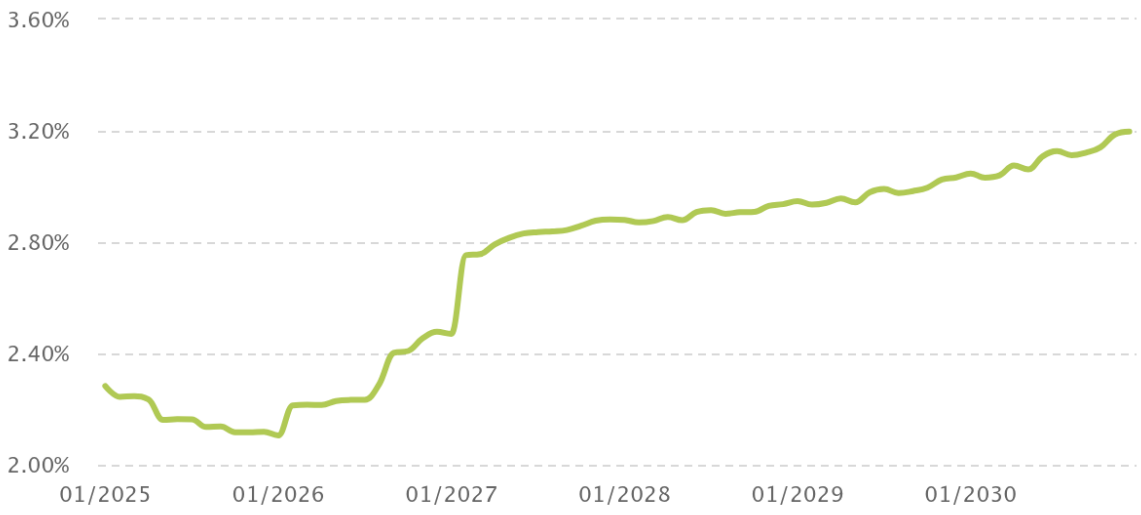

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

La dette de la collectivité reste d'une **durée moyenne** très raisonnable puisqu'elle s'élève à 4 ans. Selon les futures conditions de marché, la Commune entend poursuivre ses souscriptions d'emprunt sur une durée raisonnable.

## • Profil d'extinction de la dette :

L'extinction de la dette sera définitive en 2049 portant la maturité de l'encours à 23 ans.

Depuis plusieurs années, l'objectif d'endettement se porte sur une durée moyenne de 16 ans.

### *FLUX DE REMBOURSEMENT*

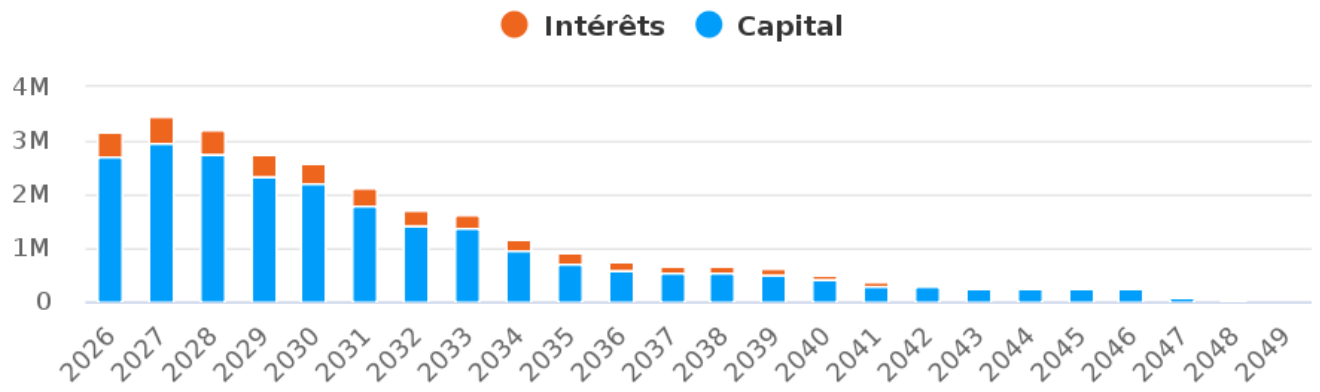


## • Dette par type de risque

La répartition des types de taux traduit la stratégie menée par la Commune consistant à contractualiser majoritairement des taux fixes afin de sécuriser la dette communale et anticiper au plus juste les remboursements des intérêts pesant sur la section de fonctionnement.

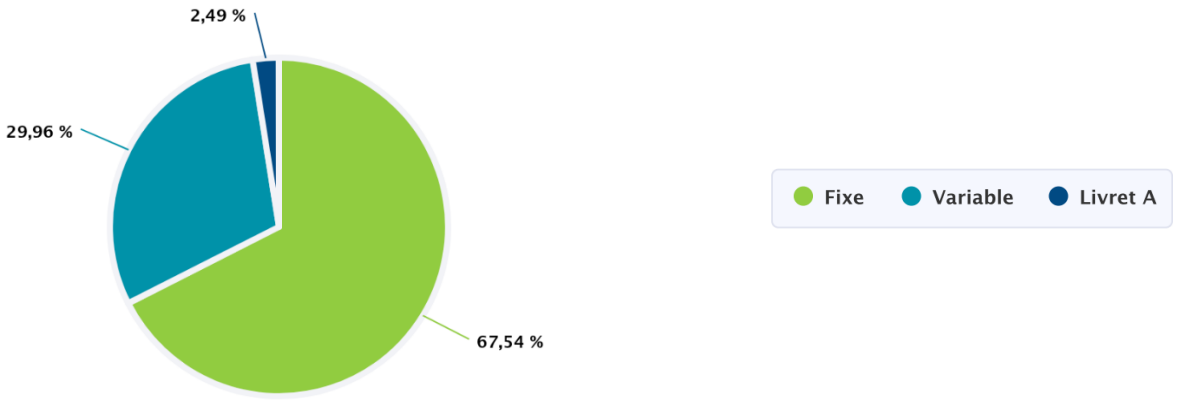

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

| Type | Capital Restant Dû | % d'exposition | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|---|---|---|---|
| **Fixe** | 12 624 011,58 € | 67,54 % | 1,95 % |
| **Variable** | 5 600 000,04 € | 29,96 % | 3,69 % |
| **Livret A** | 465 872,34 € | 2,49 % | 2,15 % |
| **Ensemble des risques** | **18 689 883,96 €** | **100,00 %** | **2,47 %** |

*Les emprunts souscrits en 2026, d'un montant respectif de 4 M€ auprès de la Banque Arkéa et de 1,45 M€ auprès de la Banque Postale, comportent une phase de mobilisation de douze mois et sont indexés sur un taux variable. Aucune mobilisation de ces financements n'est intervenue en 2026 ; leur consolidation est prévue à l'issue de la période de mobilisation, février 2027, selon les besoins de trésorerie et le rythme de réalisation des investissements.*
*Pour mémoire, les emprunts indexés sur des taux variables sont sécurisés par une option de passage à taux fixe à chaque échéance.*

## • Dette selon la charte de bonne conduite de Gissler

La charte de bonne conduite de Gissler a été établie en 2009 pour encadrer l'utilisation des produits structurés par les collectivités locales en France.

Elle permet d'évaluer la complexité et le risque des produits financiers. Cette classification utilise une matrice à double entrée avec des chiffres (de 1 à 5) pour la complexité de l'indice et des lettres (de A à E) pour la complexité de la formule de calcul des intérêts.

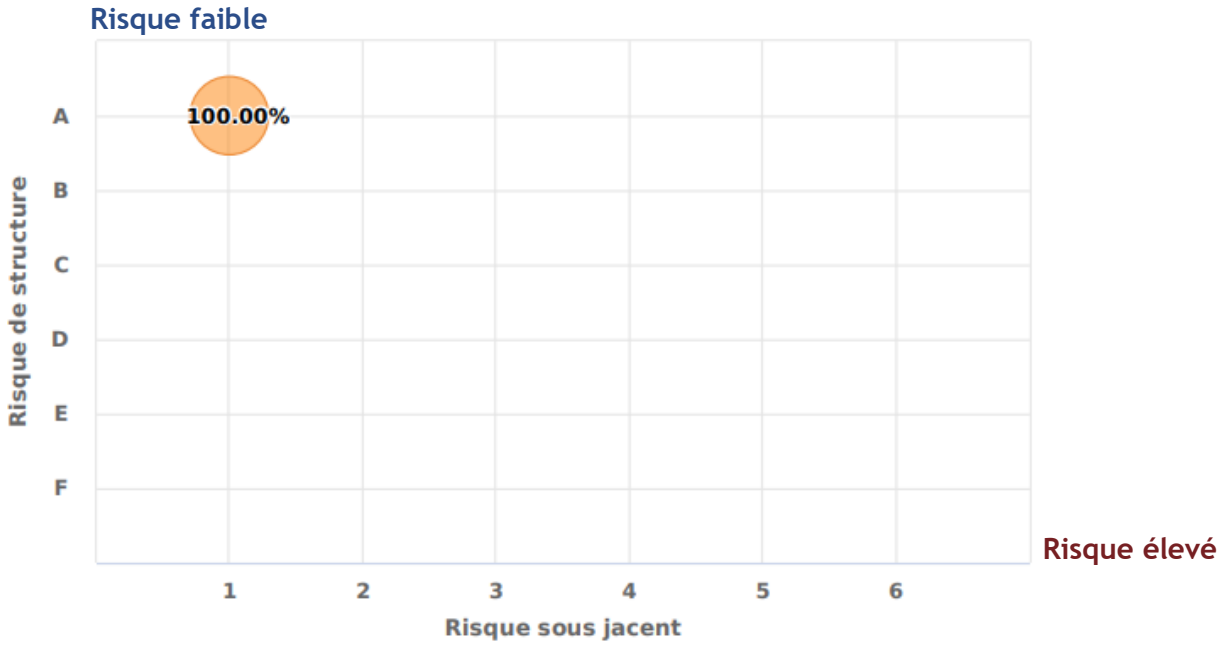

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

La totalité de la dette communale étant classée en « A1 », le niveau de risque financier lié aux emprunts contractés est quasiment nul.

- **Dette par prêteur**

Les parties prenantes financières majoritaires restent la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et SFIL. Compte tenu des conditions monétaires et de marché autour des taux d'intérêt, les consultations menées démontrent une grande diversité d'offres et de caractéristiques.

| Prêteur | Capital restant dû | % du CRD |
|---|---|---|
| CAISSE D'EPARGNE | 5 209 838,10 € | 27,88 % |
| CREDIT AGRICOLE | 4 587 584,01 € | 24,55 % |
| SFIL CAFFIL | 3 977 103,59 € | 21,28 % |
| ARKEA | 2 000 000,00 € | 10,70 % |
| BANQUE POSTALE | 1 900 000,01 € | 10,17 % |
| Logo disponible prochainement Autres prêteurs | 1 015 358,25 € | 5,43 % |
| Ensemble des prêteurs | 18 689 883,96 € | 100,00 % |

La santé financière et les perspectives de désendettement confèrent à la Commune un nombre de garanties satisfaisantes permettant de bénéficier d'offres de financement.

## B2. Capacité de désendettement

**Deux ratios permettent** d'apprécier la capacité de la Ville à se désendetter :

1. **Le ratio d'endettement** : c'est le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte de ce ratio se situe à plus de 120%. En fin d'exercice 2025, la commune a présenté un ratio de 46,9 % contre 53,9% en 2024, se plaçant ainsi mieux que la moyenne de la strate, évaluée à 70,2 % pour la même année.

2. **Le ratio de désendettement** : c'est le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il mesure le temps théorique nécessaire à la commune pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait la totalité de son autofinancement au remboursement de la dette. En fin d'exercice 2025, la capacité de désendettement de la commune, est en très légère hausse passant à 2,48 ans en 2025 contre 2,24 en 2024. A titre comparatif, le délai de désendettement des communes de l'Essonne est de 5,2 ans.

A titre informatif, le seuil critique indiquant des difficultés à rembourser la dette propre est fixé à 12 ans. A partir de 7 années, la collectivité doit d'ores et déjà surveiller sérieusement ce ratio.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

# CONCLUSION

Le budget primitif 2027 constitue le premier budget de la mandature issue des élections municipales de mars 2026.

Il traduit les orientations stratégiques retenues par l'équipe municipale et fixe les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat tout en préservant les grands équilibres budgétaires de la Ville.

Dans ce cadre, la municipalité présentera un budget conforme aux principes de gestion rigoureuse qui fondent son action, dans le respect des règles de sincérité et d'équilibre budgétaires, avec pour objectifs :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte toujours marqué par des incertitudes économiques et financières ;
- Assurer une gestion responsable de la masse salariale afin de garantir la qualité du service public tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité ;
- Préserver un niveau d'épargne suffisant pour soutenir l'investissement et maintenir les capacités d'autofinancement de la Ville ;
- Conserver une trajectoire d'endettement soutenable et adaptée aux capacités financières communales ;
- Poursuivre les opérations pluriannuelles engagées et lancer les premiers projets structurants du mandat, notamment en matière de préservation du patrimoine, de transition environnementale, d'amélioration du cadre de vie, de sécurité et de modernisation des équipements municipaux ;
- Financer le programme d'investissement en privilégiant l'autofinancement, les subventions et les ressources propres de la Ville, tout en maintenant un recours mesuré à l'emprunt.

Dans un contexte institutionnel marqué par l'élection présidentielle de 2027, susceptible d'influencer les orientations des politiques publiques et les modalités de financement des collectivités locales, la Ville demeurera attentive aux évolutions pouvant affecter ses ressources financières.

Le budget primitif qui sera soumis au Conseil municipal constituera ainsi la première traduction financière des engagements de la mandature et permettra de poursuivre les opérations déjà engagées et de maintenir un niveau d'investissement soutenu au service des Montgeronnais.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_80-DE

